

Les grands enjeux de la nouvelle révision du SDRIF



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

Vincent Fouchier (DGA de l'IAU îdF, délégué au SDRIF)

28 novembre 2011



LA REVISION DU SDRIF 2008

- 1. Où en est la procédure ?**
- 2. Vers le nouveau SDRIF**
- 3. Objectifs régionaux pour le logement et l'emploi**
- 4. Revisiter le projet spatial**
- 5. Une densification impérative et raisonnée**
- 6. La question des échelles**
- 7. Le SDRIF, cadre du développement francilien**



-1-

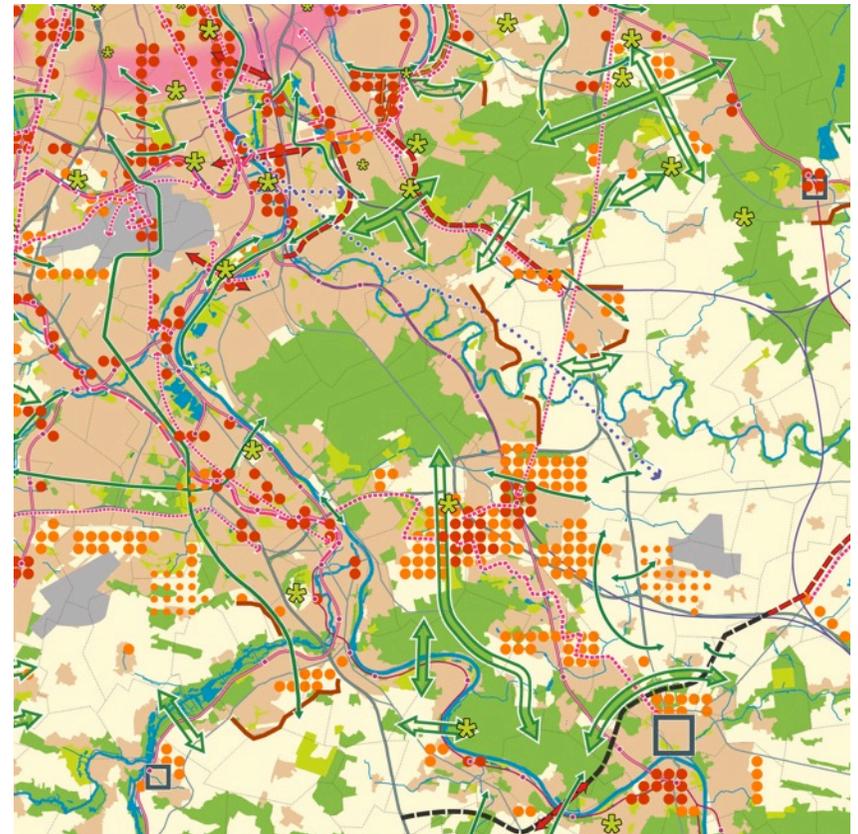
Où en est la procédure ?

Le SDRIF, où en est-on ?

Porté par la Région depuis 2004, en association avec l'Etat

Fruit d'une intense concertation, avec avis favorable de la commission d'enquête publique

Adopté par le Conseil régional le 28 septembre 2008



Extrait de la carte de destination générale des différentes parties du territoire

Les principales évolutions législatives depuis 2008

- La loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010

Réseau Grand Paris

- *Le protocole entre l'Etat et la Région relatif aux transports publics en Ile-de-France (26 janvier 2011 suite aux débats publics)*
- *L'acte motivé de la SGP (26 mai 2011)*

70.000 logements /an

Contrats de développement territorial

...

Les principales évolutions législatives depuis 2008 (suite)

▪ La loi Grenelle 2

Le SDRIF ne tient plus lieu de de Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT)

Le SDRIF reste opposable, bien que n'ayant plus « les mêmes effets que les DTA »

Délai de mise en compatibilité (3 ans) des SCOT, et en leur absence des PLU, avec le SDRIF

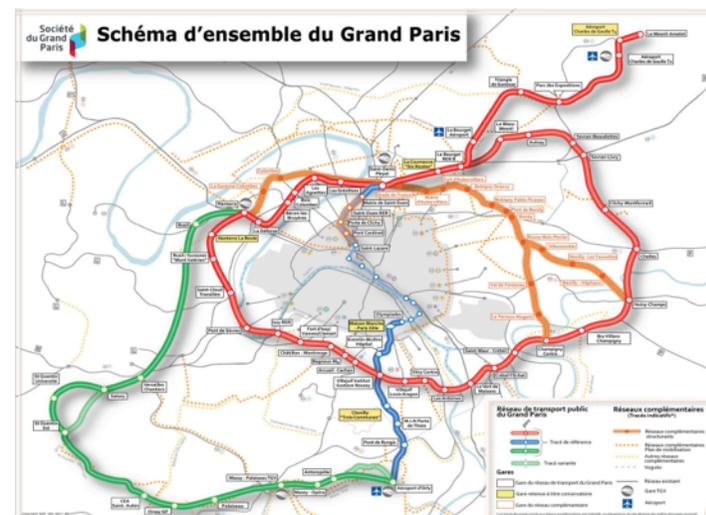
Création de nouveaux plans et schémas sectoriels (cohérence écologique, climat air-énergie, gestion du risque inondation)

▪ Autres lois

Réforme des collectivités territoriales, modernisation de l'agriculture et de la pêche, etc.

La situation actuelle pour le SDRIF 2008

- L'avis « qui ne peut pas être favorable » du **Conseil d'Etat** en octobre 2010, exprimant des remarques à prendre en compte
- La **loi** du 15 juin 2011 *visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France*
- Le **décret** du 24 août 2011, approuvant le schéma de transport du Grand Paris, vaut nouvelle mise en révision du SDRIF
- ... et le **SDRIF de 1994** toujours en vigueur



La planification francilienne est nécessaire !

Un enjeu réellement de **projet politique** (au sens le plus noble), pour :

- répondre aux **enjeux** actuels et à venir
- **sécuriser** les investisseurs et les usagers sur le devenir des territoires
- **coordonner** les politiques d'acteurs multiples
- **servir de cadre** aux nombreux schémas sectoriels (TOL, SCORAN, SRCAE, SRCE...) ou projets potentiellement structurants localement (CDT, OIN, opérations urbaines importantes...)
- assurer la « rentabilité » et le bon usage des **deniers publics** (notamment pour financer les transports en cohérence avec les projets urbains)

Le dispositif de révision du SDRIF

PILOTAGE

Comité de pilotage

Région, État, CESER

Comité de pilotage élargi

Région, État, CESER,
départements, chambres
consulaires régionales,
AMIF, Paris Métropole

Comité technique

Région, IAU îdF, État, CESER

CONDUITE DE PROJET

Maîtrise d'ouvrage

Région

Maîtrise d'œuvre

IAU îdF

avec les organismes associés

Conférence territoriale régionale

Conférence des intercommunalités

Atelier international du Grand Paris

Paris Métropole

Assises régionales thématiques

Conférence sur le péri-urbain

Recueil des avis des personnes

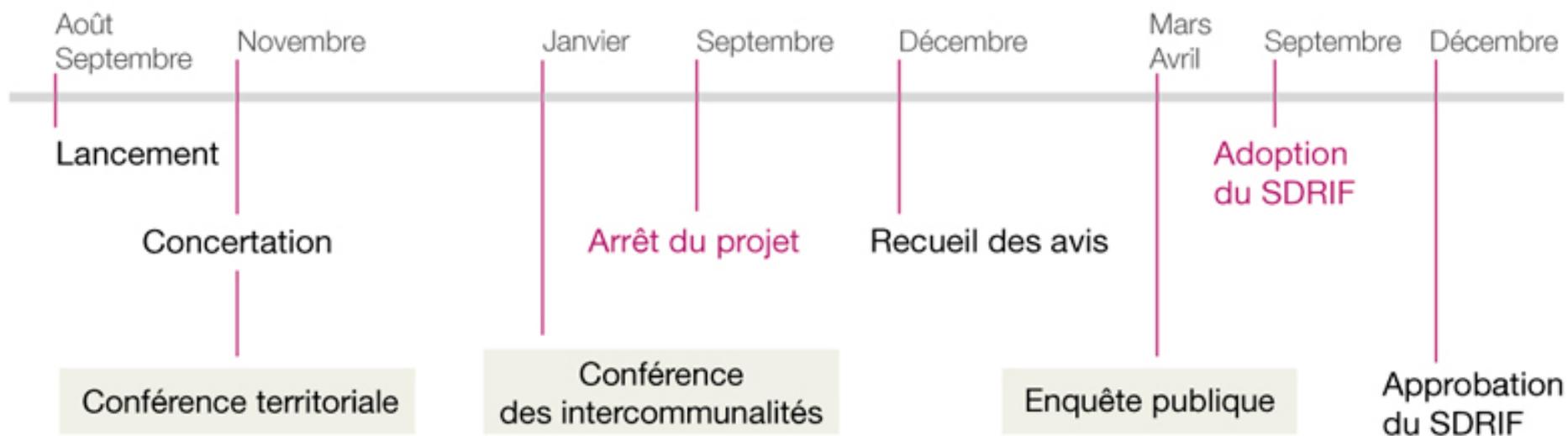
publiques associées

Enquête publique

CONCERTATION

Le calendrier prévisionnel

2011 2012 2013



Le processus de révision est en marche

- **Comités techniques** (Région, Etat, CESER, IAU) hebdomadaires depuis septembre 2011
- Séminaire **AIGP** sur le SDRIF et les projets urbains : 17 septembre 2011
- Comité de **pilotage** élargi : 28 septembre 2011
- Communication au **Conseil régional** : 29 septembre 2011
- Série de **rencontres techniques** avec les Conseils Généraux, les CCI, les PNR: octobre-novembre 2011
- Porter à Connaissance de l'**Etat** + Avis du **CESER** : mi-novembre 2011
- Désignation d' un pré-rapporteur au **Conseil d'Etat** : début novembre



-2-

Vers le nouveau SDRIF

Les trois « composantes » du SDRIF 2008 : socle de la révision



- le rapport : défis, objectifs, orientations d'aménagement, mise en œuvre et suivi



- l'évaluation environnementale

- la carte de destination générale des différentes parties du territoire



Une ré-affirmation des trois défis du SDRIF 2008

- Favoriser l'égalité sociale et territoriale, et améliorer la cohésion sociale : vers une région plus **solidaire**
- Anticiper et répondre aux **mutations et crises majeures**, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles
- Développer une Île-de-France dynamique maintenant son **rayonnement mondial**.

Repenser la forme du document

La forme : le fond qui remonte à la surface !

- plus lisible et illustré
- plus compact
- plus efficace juridiquement
- plus explicite sur les indicateurs d'objectifs et suivi/évaluation

... un projet régional composé de plusieurs fascicules, dont le SDRIF ?



Extrait de Si l'Ile-de-France 2030 m'était contée – Futurs possibles

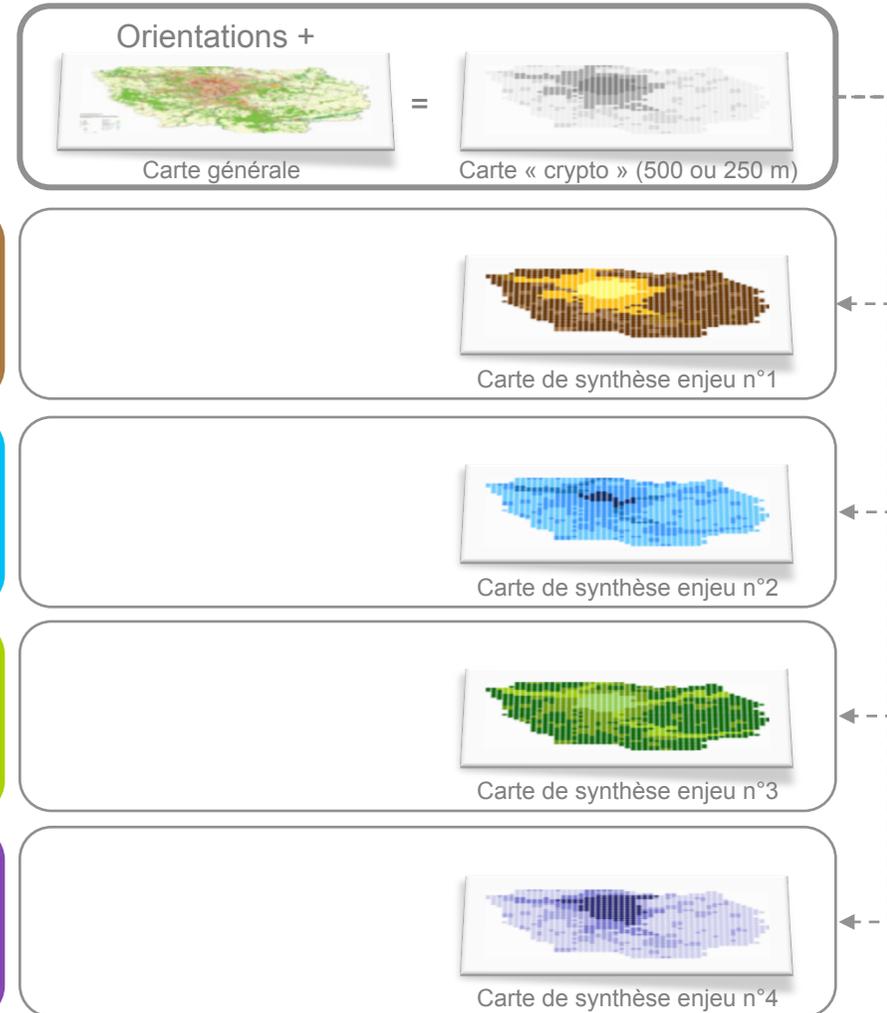
Evaluation environnementale : un processus itératif

Profiter de l'avis de l'autorité
environnementale sur le
projet 2008

Mieux justifier les choix
opérés par le SDRIF

S'assurer de la bonne
articulation du SDRIF avec
les nombreux « documents
d'urbanisme et
d'environnement »

S'assurer de la capacité
environnementale des
territoires à répondre à
l'objectif de densification



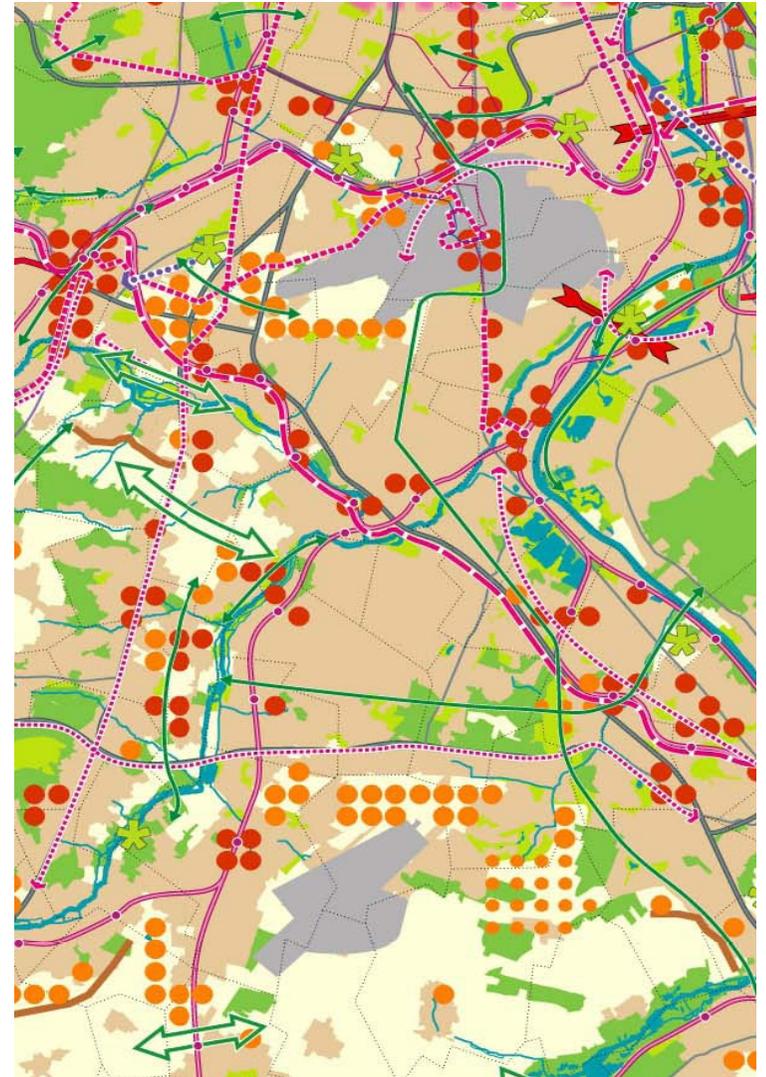
Quelle évolution de la carte générale ?



- Vers une meilleure efficacité de la carte, combinée aux règles
- Un projet spatial plus lisible
- Une adaptation aux nouvelles exigences territoriales
- Maintien du principe des « pastilles préférentielles »
- Pas de redistribution complète des pastilles, mais des ajustements

Des sujets territoriaux :

- Le lien avec **Grand Paris Express**
- La libération de **grandes emprises foncières** (Brétigny...)
- Des **projets** en évolution (Achères, Gonesse, Pleyel, etc.)
- Des **problématiques locales** en perspective



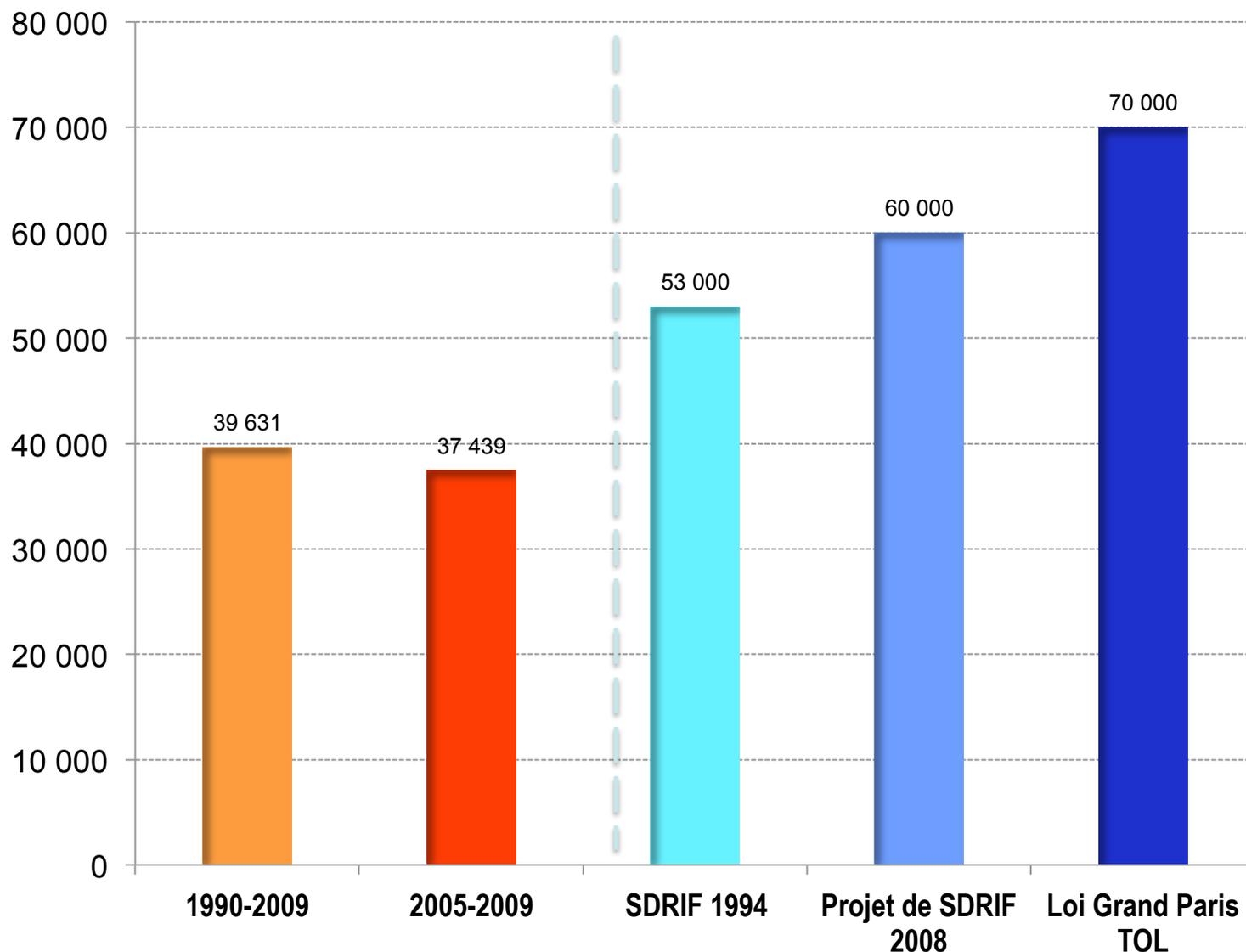
Extrait de la CDGT - Brétigny



-3-

Objectifs régionaux pour le logement et l'emploi

Comparaison du nombre de logements construits et des objectifs fixés, par an



Quel objectif régional de construction de logements ?

- **Pour le nouveau SDRIF 2008-2030 :**

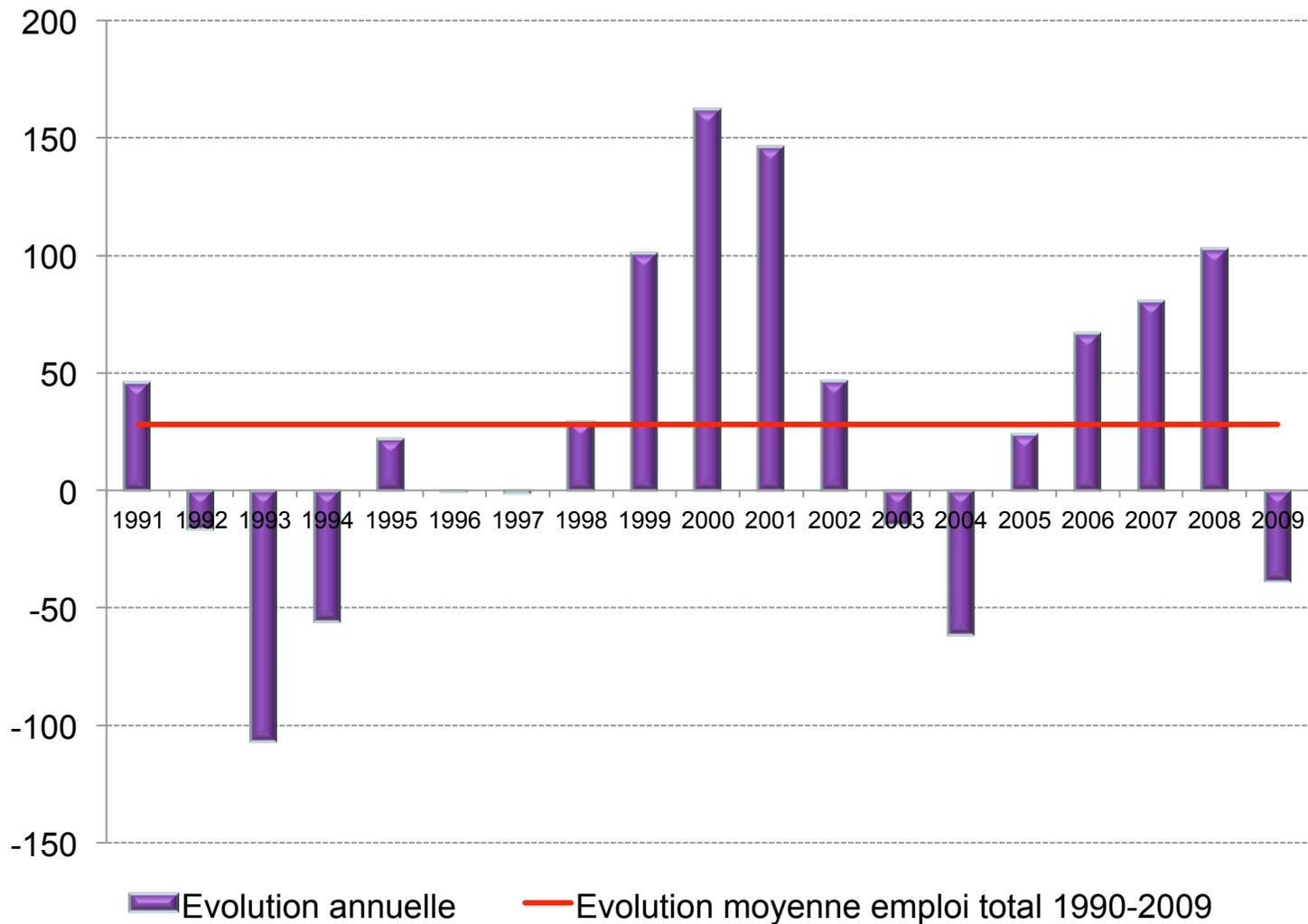
Prise en compte de la réalité 2008-2009 puis

70 000 logements/an sur la période 2010-2030 (en cohérence avec loi Grand Paris),

= 1 470 000 logements à construire sur 2008-2030
soit +66 800 logements/an

Et maintien d' un objectif, non prescriptif, de **30% de logements sociaux**, mieux répartis dans la région

Evolution annuelle du nombre d'emplois depuis 1990, en milliers



Quel objectif régional de croissance de l'emploi ?

- **Rappel du cadrage du projet de SDRIF 2008**
 - + 700 000 emplois sur la période 2005-2030,
 - + 28 000/an en moyenne (+33 000/an sur 2005-2015, + 25 000/an sur 2015-2030),
 - Un objectif ambitieux au regard des tendances longues de ces trente dernières années (+ 21 000 emplois/an en moyenne).
- Après une période de **forte croissance 2005-2008**, le niveau de l'emploi, est **revenu**, sous l'effet de la crise, **à celui de 2006**.
- Ampleur de la **crise** actuelle, les prévisions de croissance 2011-2012, exercices prospectifs à long terme, équilibrés dans le **Bassin parisien...**

=> Pour le nouveau SDRIF, il est proposé le maintien d'un objectif de +28 000 emplois/an entre 2008 et 2030

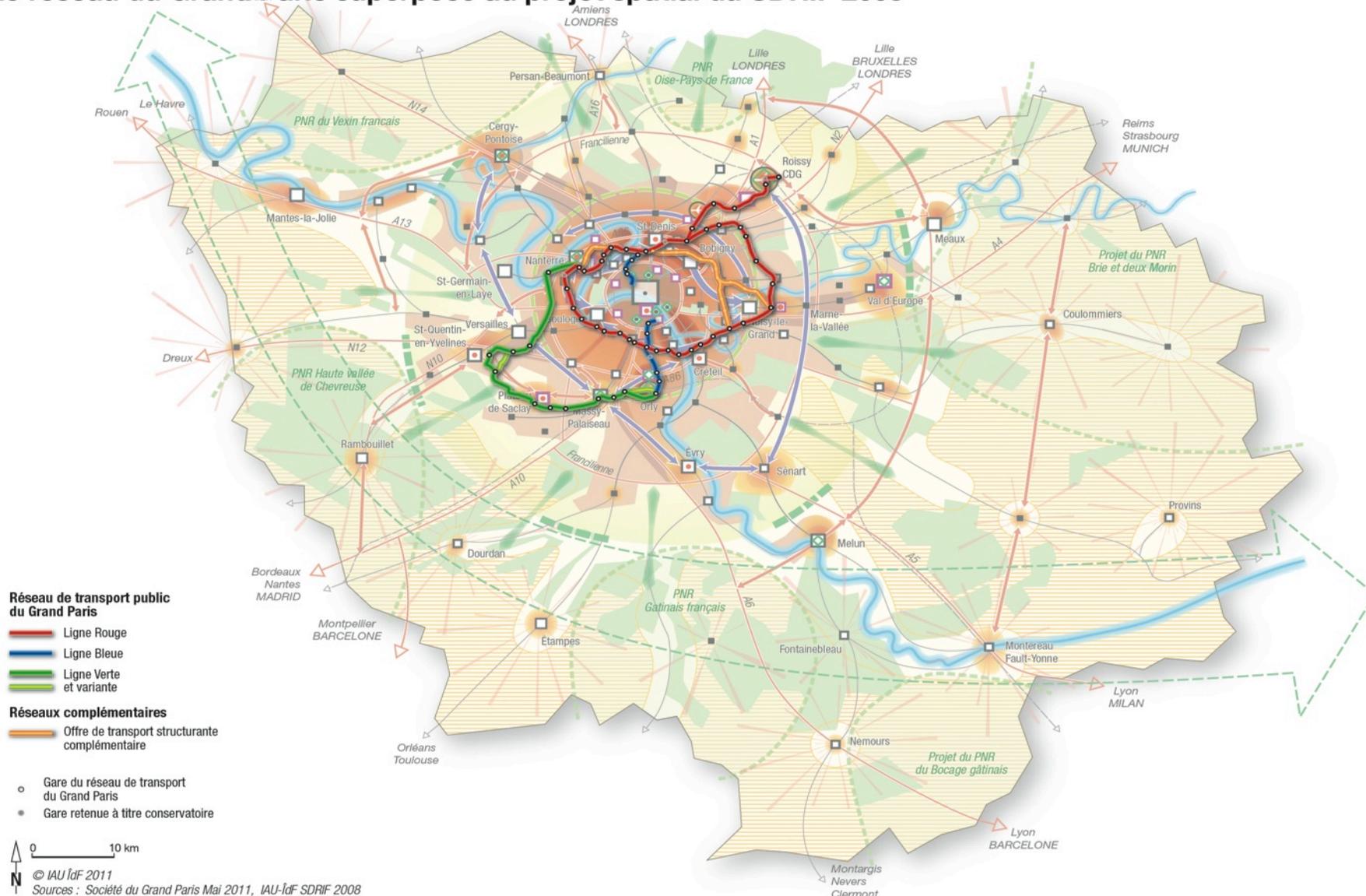


-4-

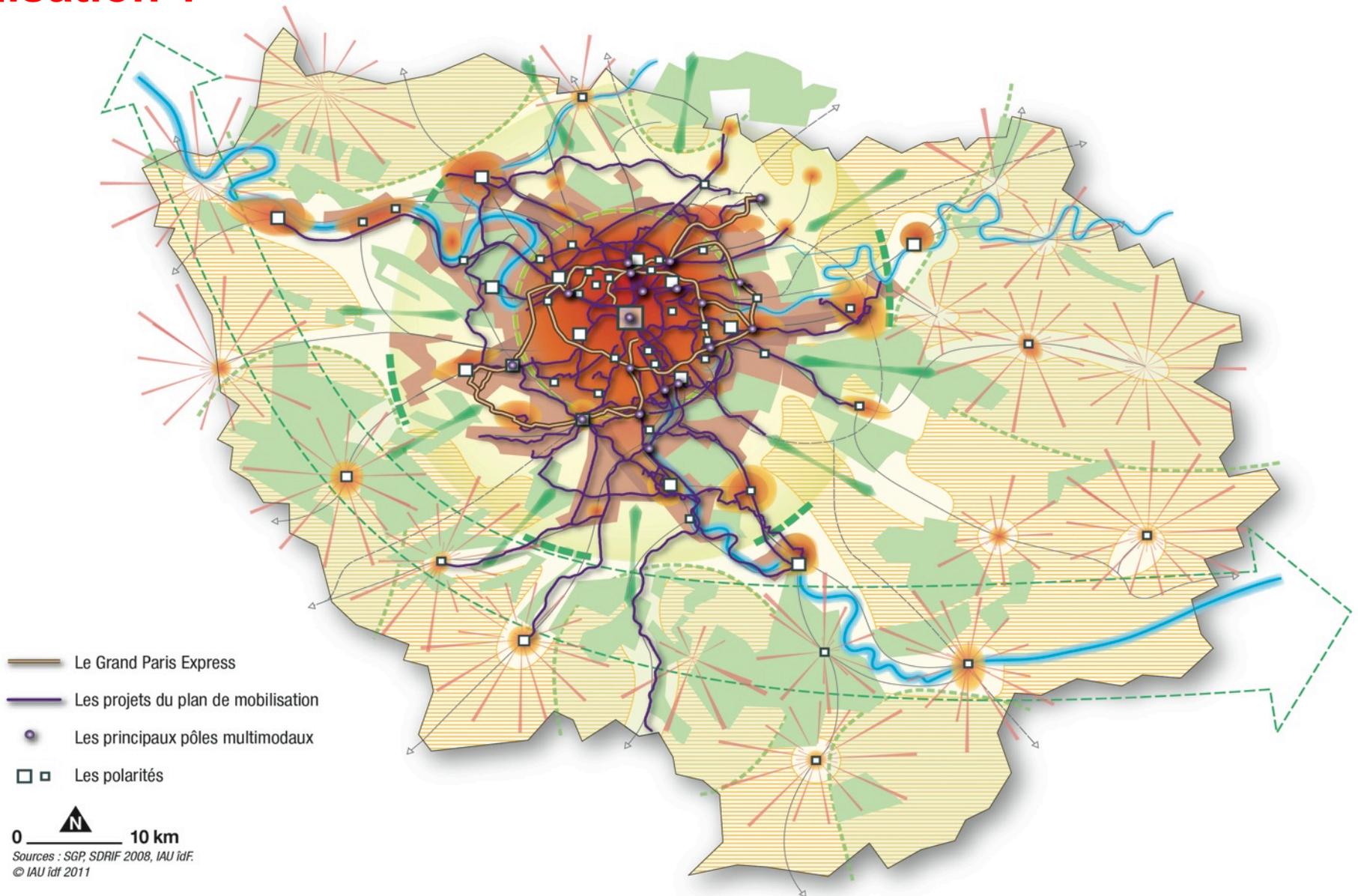
Revisiter le projet spatial

Simplement remplacer le fuseau Arc Express par le réseau Grand Paris Express ?

Le réseau du Grand Paris superposé au projet spatial du SDRIF 2008

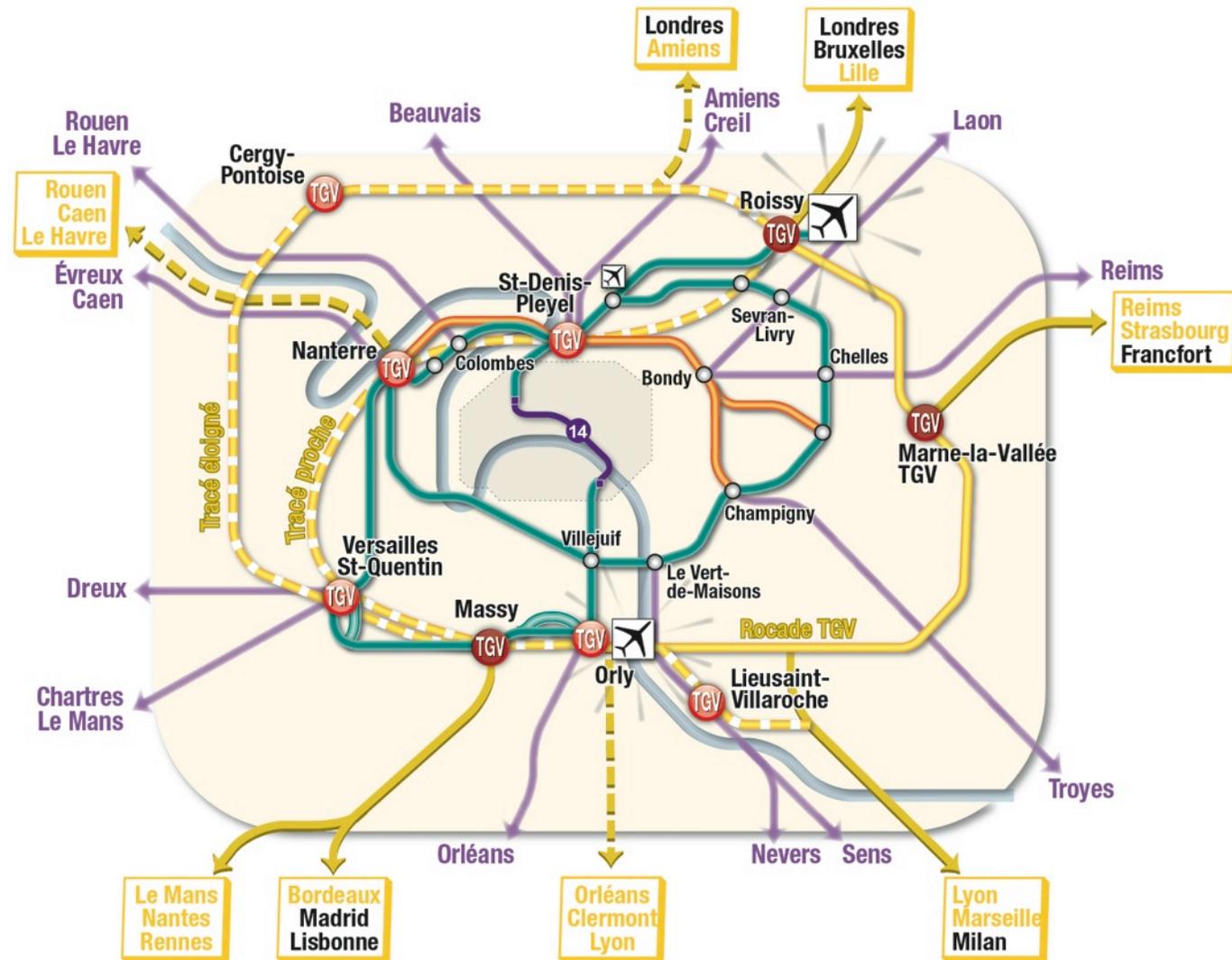


... ou réfléchir au maillage complet offert avec le Plan de mobilisation ?



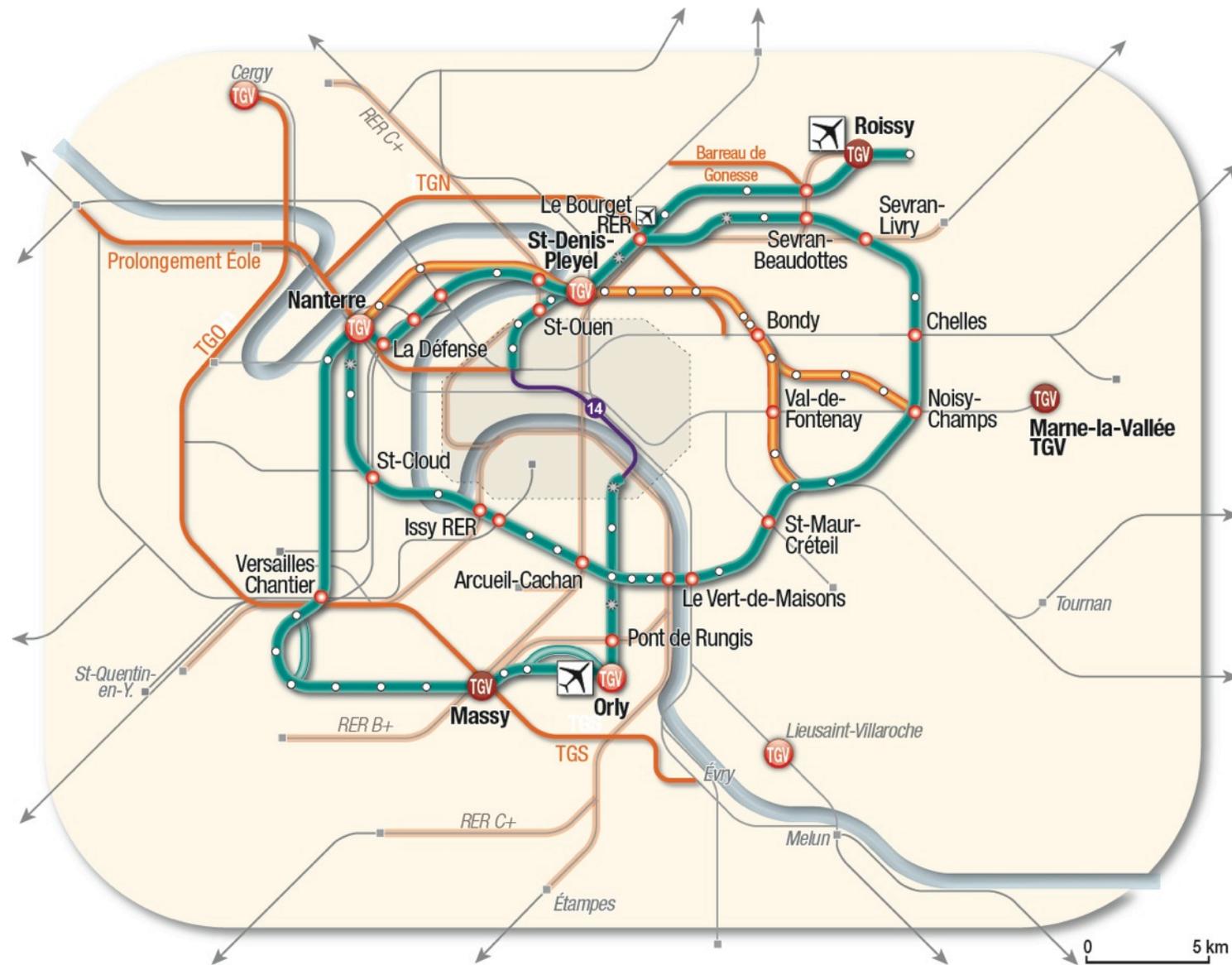
Grand Paris Express et les projets du plan de Mobilisation

Une desserte nationale et internationale

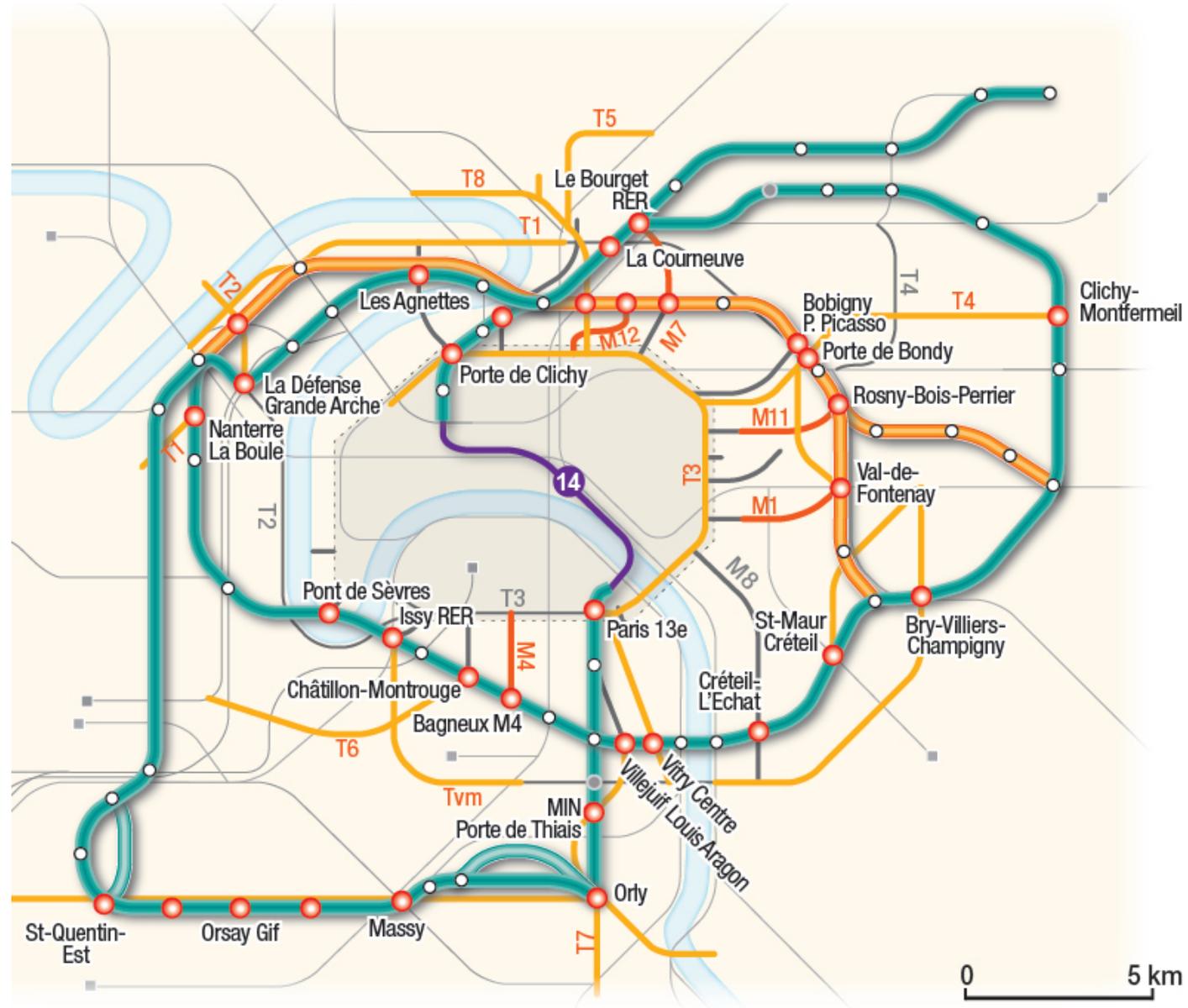


Grand Paris Express et les projets du plan de Mobilisation

Une desserte
régionale

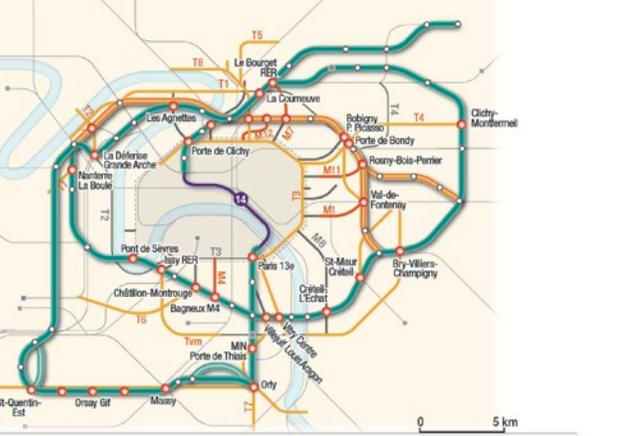
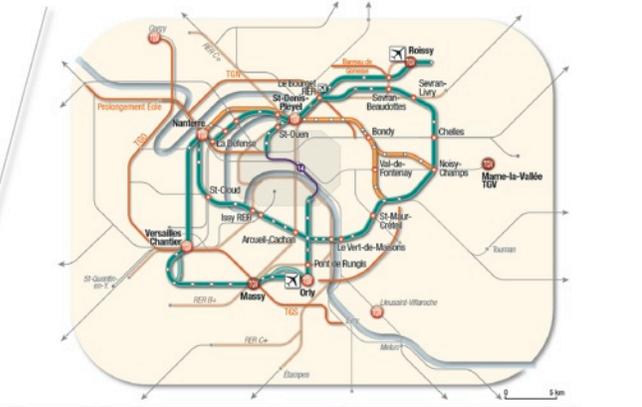
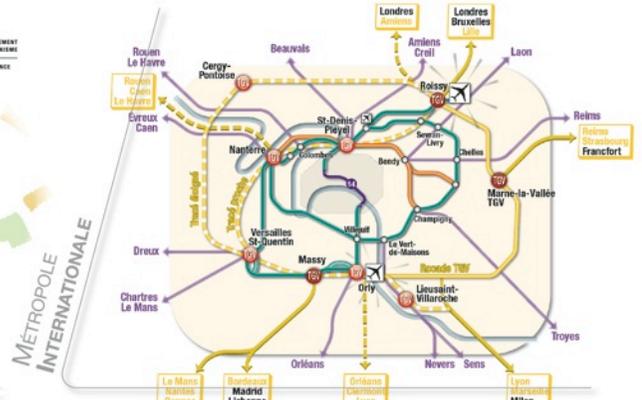
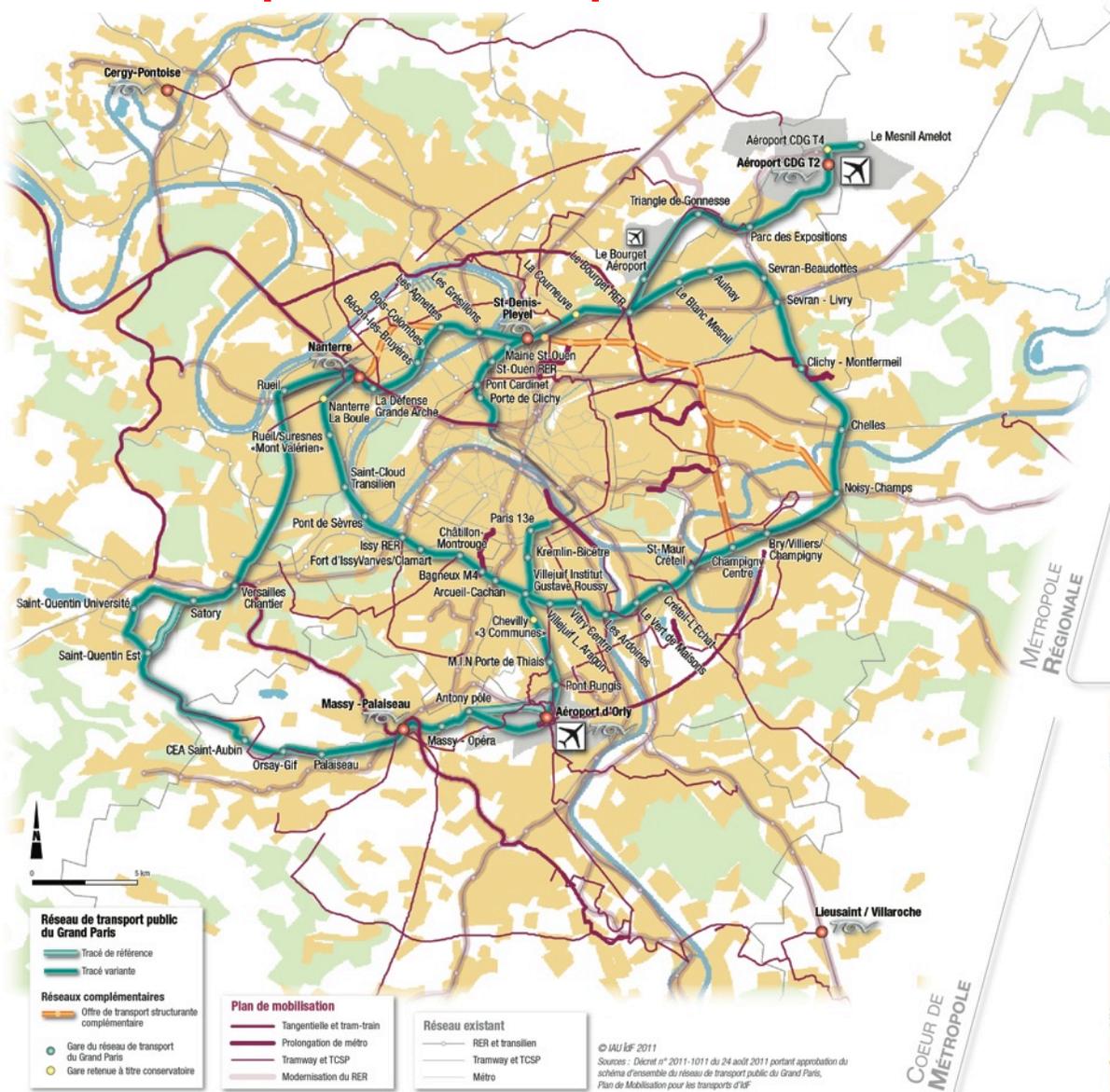


Grand Paris Express et les projets du plan de Mobilisation



Une desserte
de « **proximité** »
dans le cœur
d'agglomération

Grand Paris Express et les projets du plan de Mobilisation pour les transports

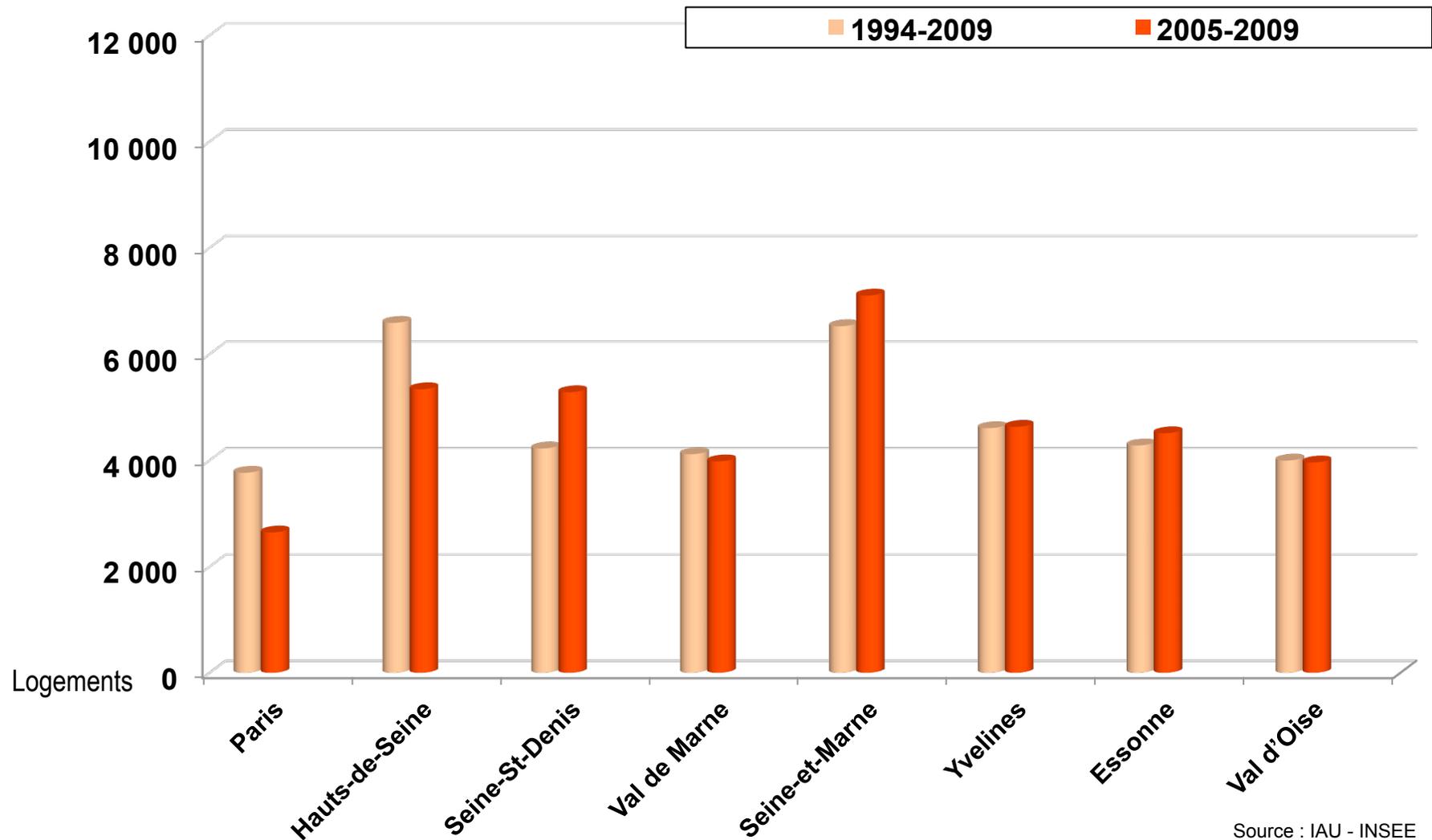


Quelle territorialisation des objectifs de développement ?

Utiliser la territorialisation des objectifs logements (TOL) ?

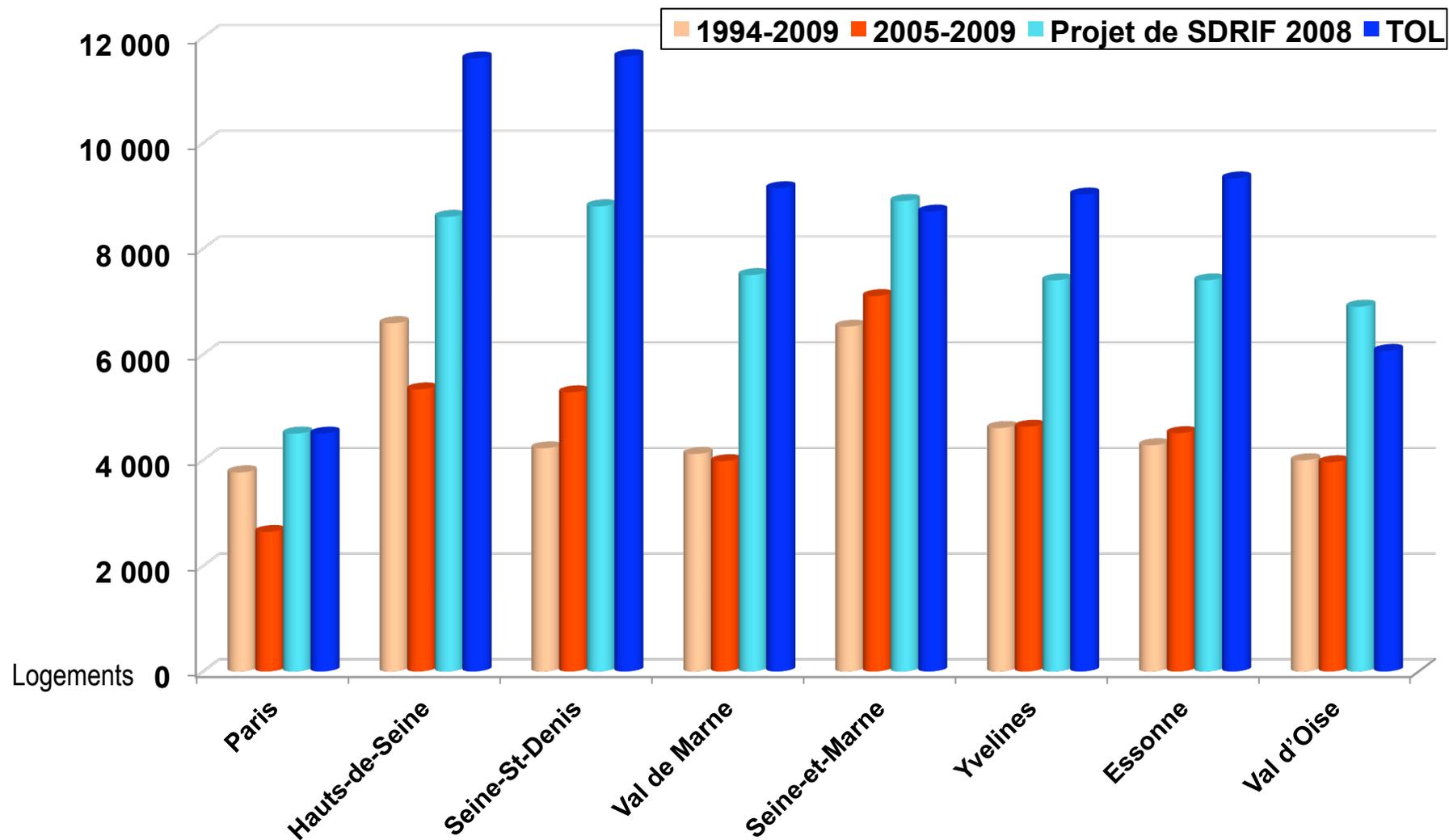
- La territorialisation des 70 000 logements par an est **prévue par la loi** du Grand Paris (3 juin 2010) et a reçu un avis favorable du Comité régional de l'Habitat le 16 juin 2011, présidé par le Préfet de Région, malgré l'abstention de la Région.
- **10 000 logements/an supplémentaires** par rapport au SDRIF 2008, sur « *les territoires sous l'influence du futur réseau de transport, dans les CDT ou bénéficiant d'un développement économique lié à la dynamique Grand Paris* ».
- La TOL, à l'échelle des bassins de territorialisation, est par ailleurs incluse dans le **Porter à connaissance** de l'Etat pour le SDRIF.
- Pour autant, les textes ne créent **pas expressément de lien juridique entre la TOL et le SDRIF**.

Une construction annuelle de logements départementale qui ne décolle pas...



Source : IAU - INSEE

Mais qui doit impérativement décoller !



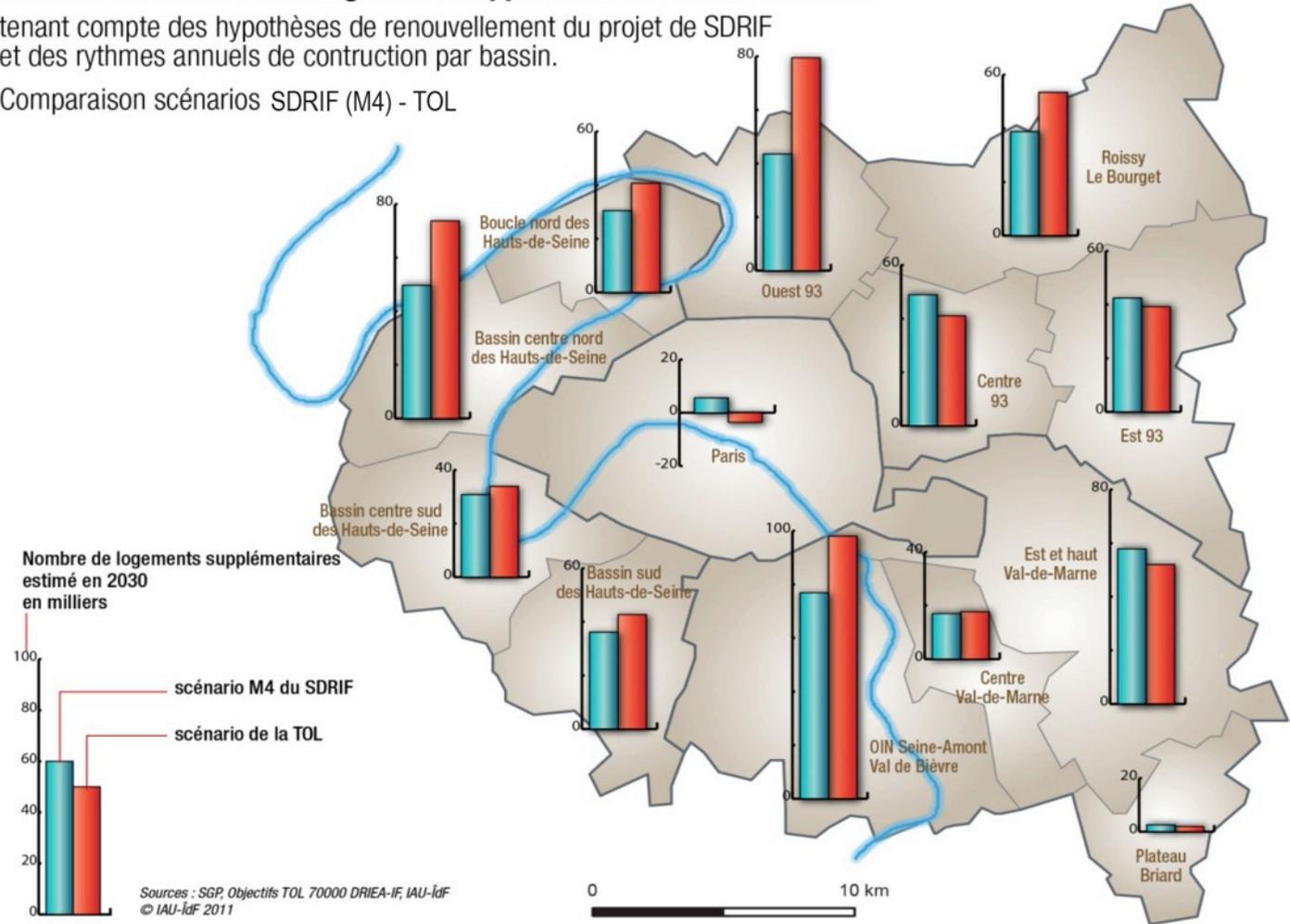
Des différences entre les objectifs de l'Etat et ceux du SDRIF 2008, quant au parc de logements à l'horizon 2030

- Entre 480 900 et 570 400 logements supplémentaires en petite couronne.
- Des efforts inégaux de construction selon les territoires et les scénarios.

Estimation du nombre de logements supplémentaires à l'horizon 2030

tenant compte des hypothèses de renouvellement du projet de SDRIF et des rythmes annuels de construction par bassin.

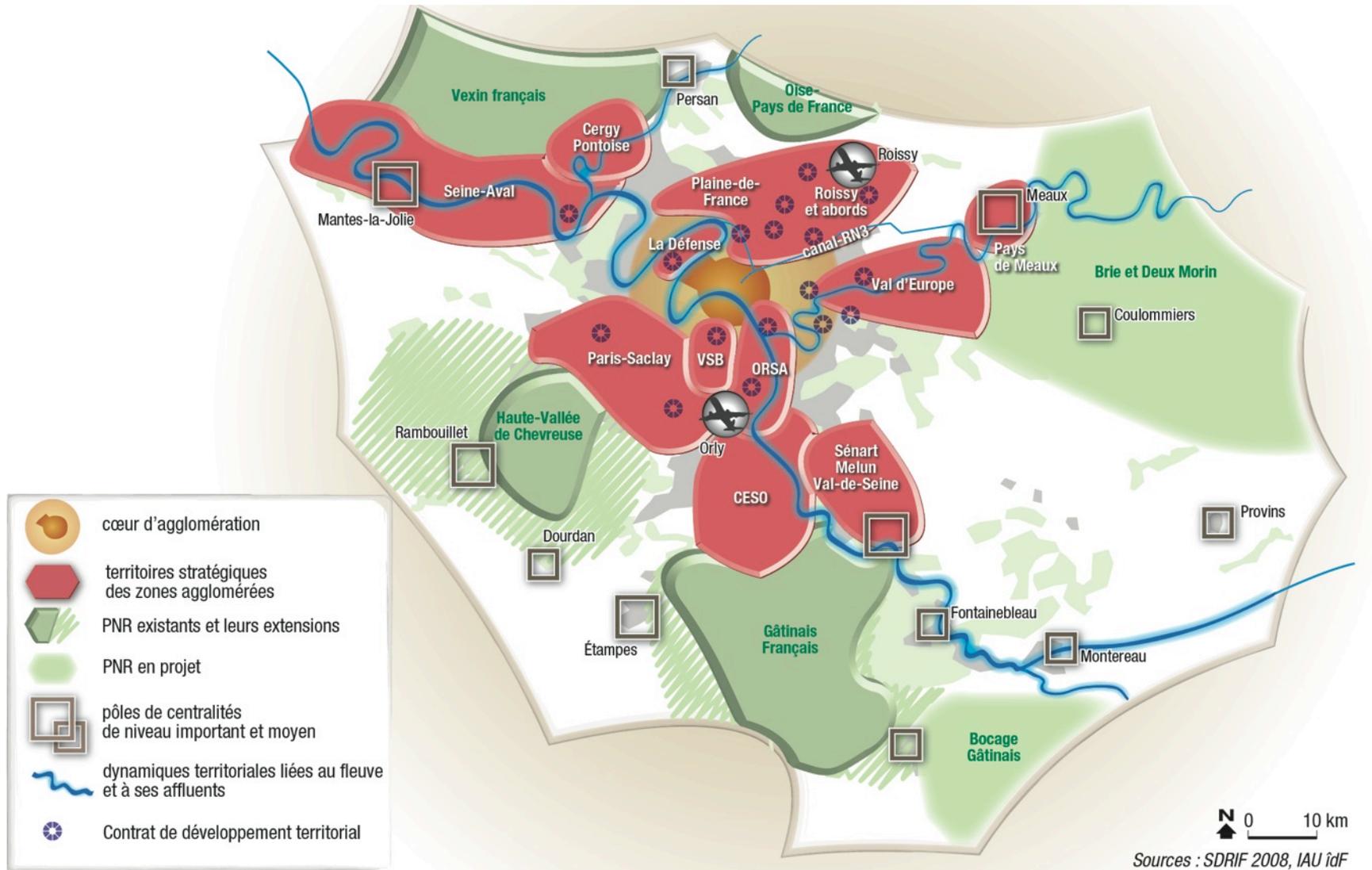
Comparaison scénarios SDRIF (M4) - TOL



Vérifier la capacité locale à répondre aux objectifs territorialisés

- **Quelle réceptivité foncière** à l'horizon 2030, au regard :
 - de la densité moyenne déjà élevée des espaces d'habitat,
 - du taux élevé d'espaces déjà renouvelés depuis 30 ans.
- Quelle **acceptation locale** (élus, populations) ? Quels **délais** ?
- Comment arbitrer la « **compétition foncière** » entre objectifs de développement économique, d'équipements, d'espaces verts, de qualité de vie, de gestion des risques (inondation)... ?
- Quels **outils et quels moyens** d'accompagnements ?
- Quels risques par rapport à **l'évaluation environnementale** ?

La géographie stratégique du SDRIF 2008 (et les CDT)



S' adapter au contexte environnemental après les Grenelle 1 et 2



Articuler le SDRIF avec de nouveaux documents, soit créés par la loi:

- Schéma régional Climat air énergie (**SRCAE**),
- Schéma régional des continuités écologiques (**SRCE**),
- Plan régional de gestion des déchets de chantiers (**PREDEC**)
- Plan régional de l'agriculture durable

soit volontaires:

- Etats généraux** de la Conversion écologique et sociale
- Territoires **écologiquement prioritaires**

Fort enjeu de mieux prendre en compte les **espaces verts urbains** dans leur multi-fonctionnalité pour une ville compacte ET verte.

Les équipements plus hiérarchisés et dans une perspective renouvelée

Redonner toute sa visibilité à la stratégie régionale en tenant compte :

- des secteurs de la **culture** et sa visibilité mondiale
- du secteur du **tourisme** (par ex: 20 000 chambres à construire en 10 ans)
- des questions **sanitaires et sociales** dont la territorialisation des questions de santé
- de la recomposition **universitaire**
- des secteurs de la **recherche** et de l'**innovation**
- des **grands équipements** structurants : sportifs, pénitentiaires, etc.

... et une anticipation pour des **Jeux Olympiques** franciliens en 2024 ?



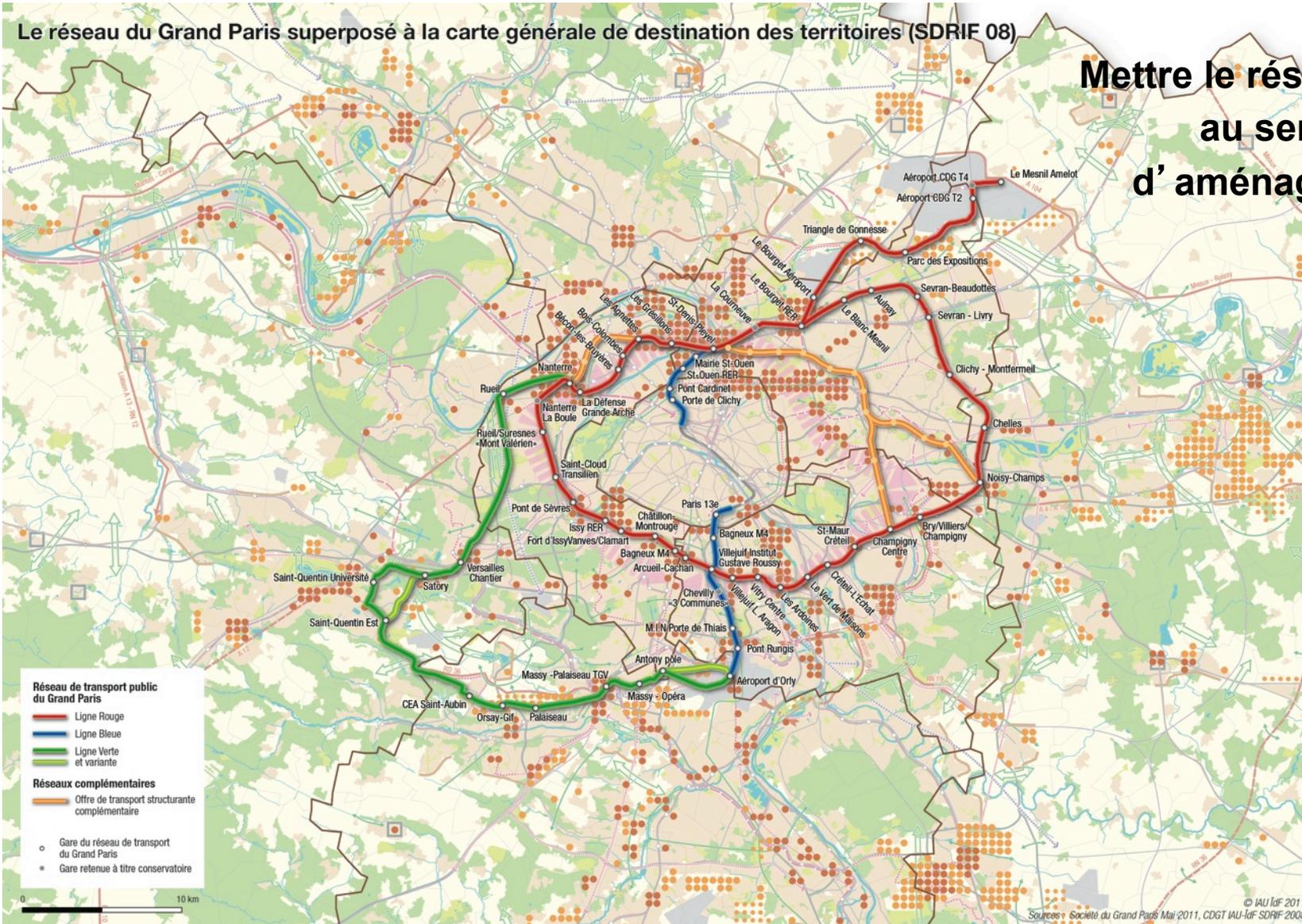
-5-

Une densification impérative et raisonnée

Plaquer le Grand Paris Express sur la carte générale ?

Le réseau du Grand Paris superposé à la carte générale de destination des territoires (SDRIF 08)

Mettre le réseau de transport
au service d'un projet
d'aménagement cohérent



Zones de desserte des gares du Grand Paris Express sur la carte de destination générale des différentes parties du territoires du SDRIF 2008

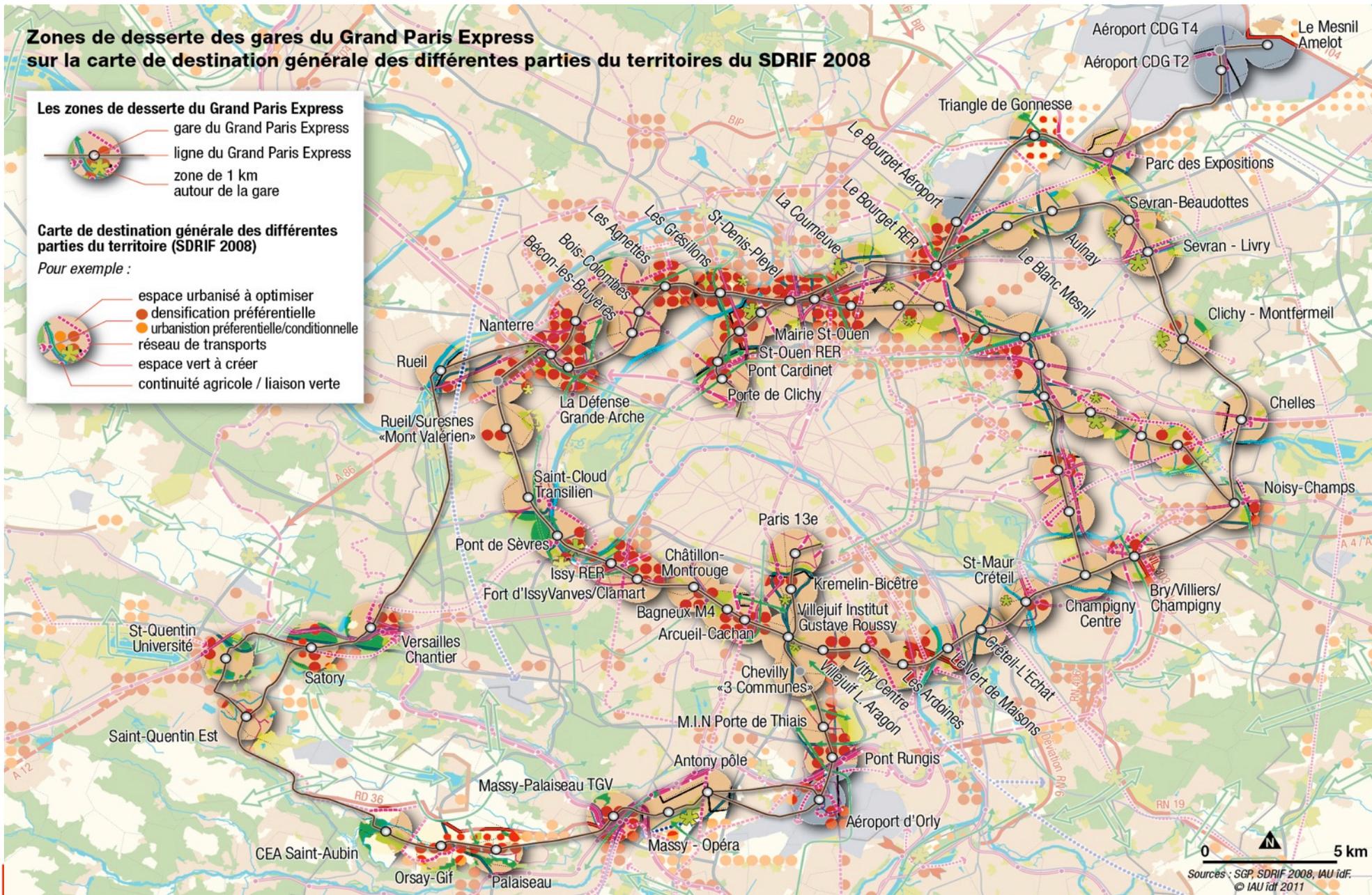
Les zones de desserte du Grand Paris Express

-  gare du Grand Paris Express
-  ligne du Grand Paris Express
-  zone de 1 km autour de la gare

Carte de destination générale des différentes parties du territoire (SDRIF 2008)

Pour exemple :

-  espace urbanisé à optimiser
-  densification préférentielle
-  urbanisation préférentielle/conditionnelle
-  réseau de transports
-  espace vert à créer
-  continuité agricole / liaison verte



0 5 km
Sources : SGP, SDRIF 2008, IAU idf.
© IAU idf 2011

Comment guider vers des densités d'emplois plus soutenues ?



Des « boulevards métropolitains » dans le SDRIF ?

= foncier + TCSP + route apaisée



Descartes : A3 à Bondy



Castro



Descartes: RN7 à Evry

Plus d'audace pour intensifier les grands ensembles et le pavillonnaire ?



Des bourgs et villages moins « extensifs »





-6-

La question des échelles

L' enjeu majeur de la combinaison des échelles spatiales

Combiner les échelles, à partir de l'échelle couvrant la plupart des grands enjeux métropolitains : la région.

Plusieurs attentes potentiellement **contradictoires** sont exprimées:

- Quel équilibre entre une demande pour un « **zoom** » sur la zone dense et une demande pour une meilleure affirmation du rôle de la **grande couronne** dans le SDRIF ?
- Sur quels territoires faut-il porter l'éventuel **effort de précision** ? La zone dense ? Les CDT ? Les secteurs à enjeux ? La ceinture verte ?
- Jusqu'où faut-il être précis et détaillé pour être applicable ? ... sans empiéter sur les compétences locales et sur la subsidiarité...

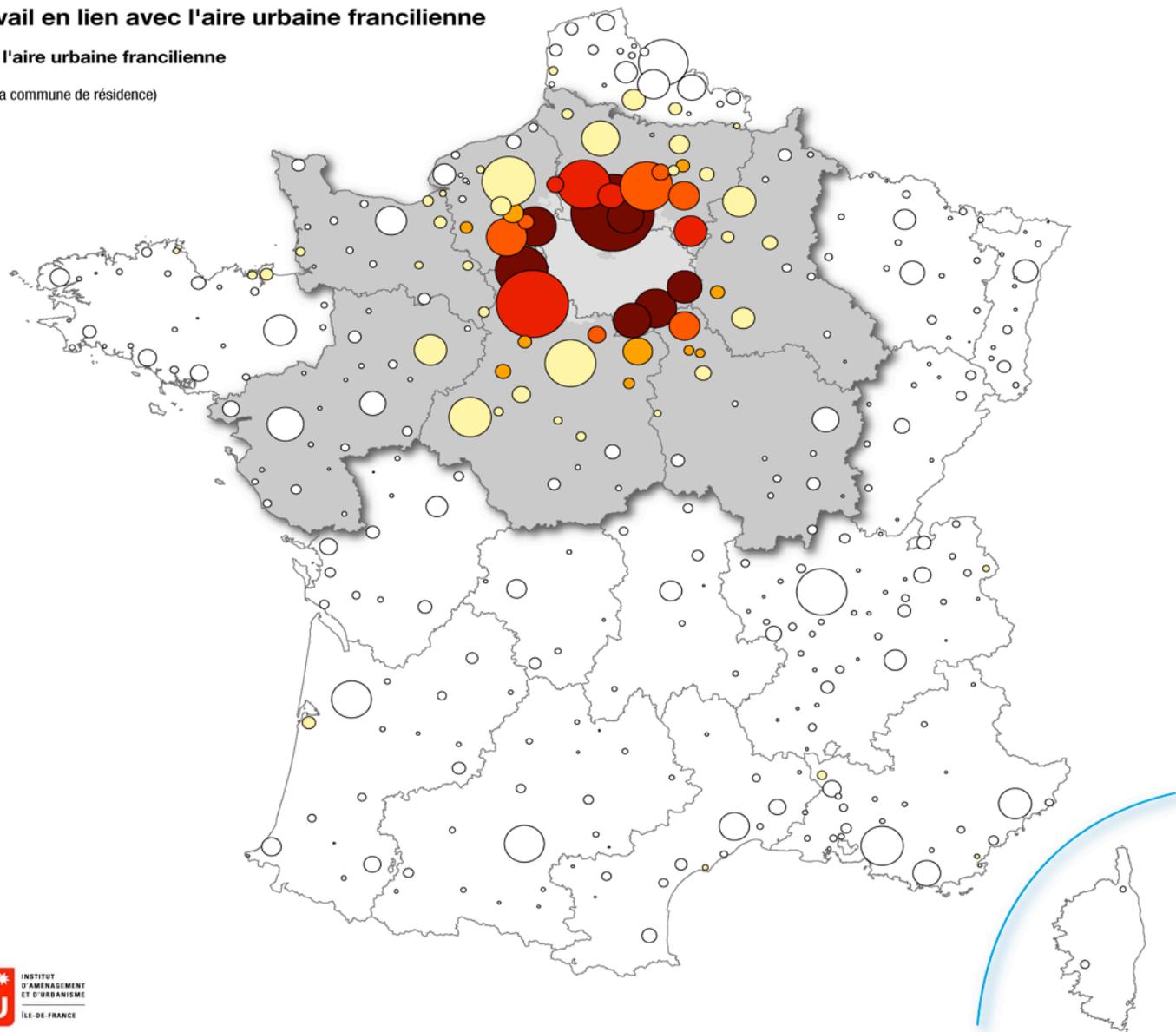
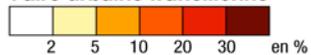
Les migrations domicile-travail en lien avec l'aire urbaine francilienne

Nombre de navetteur travaillant dans l'aire urbaine francilienne par aire urbaine

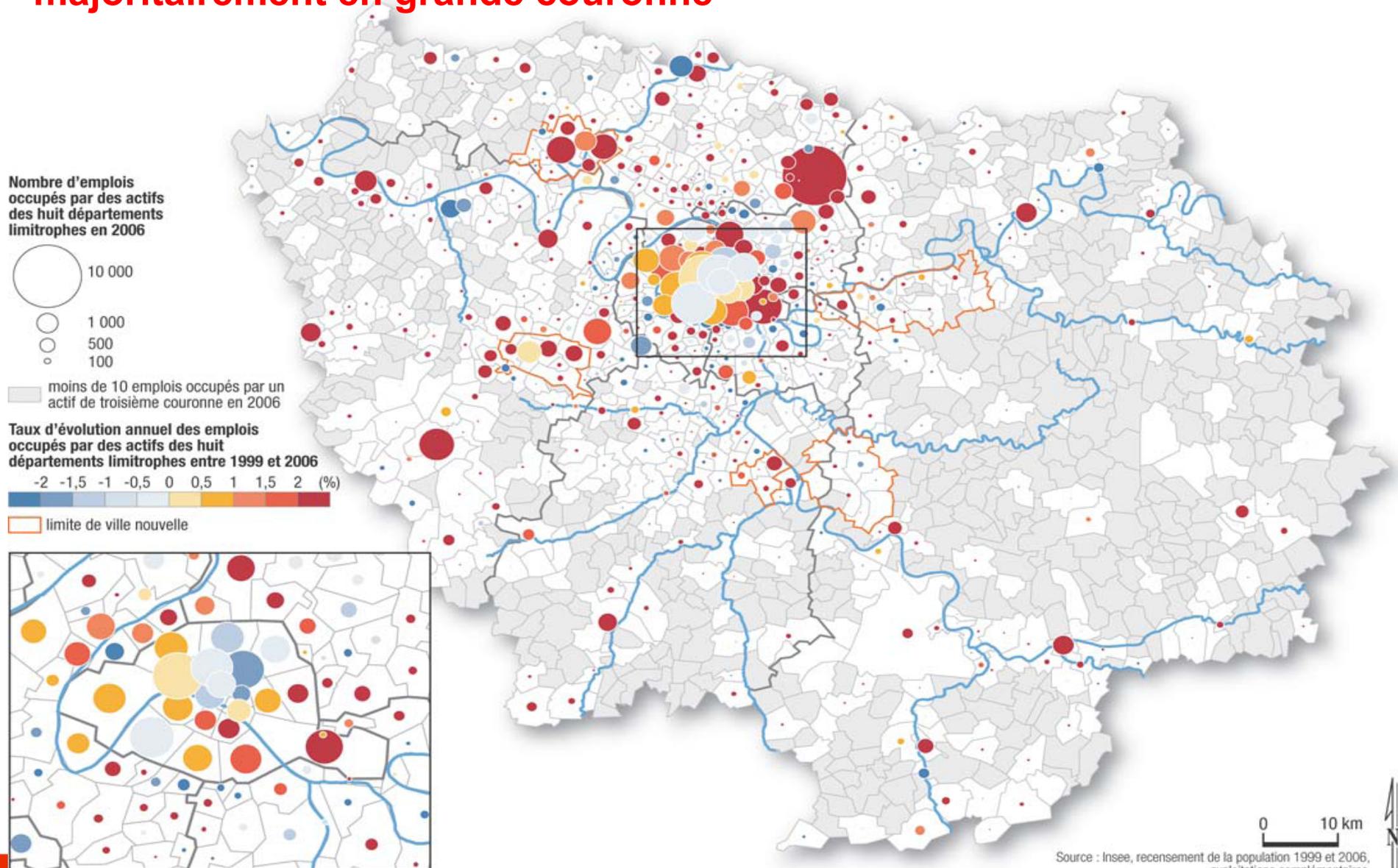
(actif ayant un emploi dans une autre commune que sa commune de résidence)



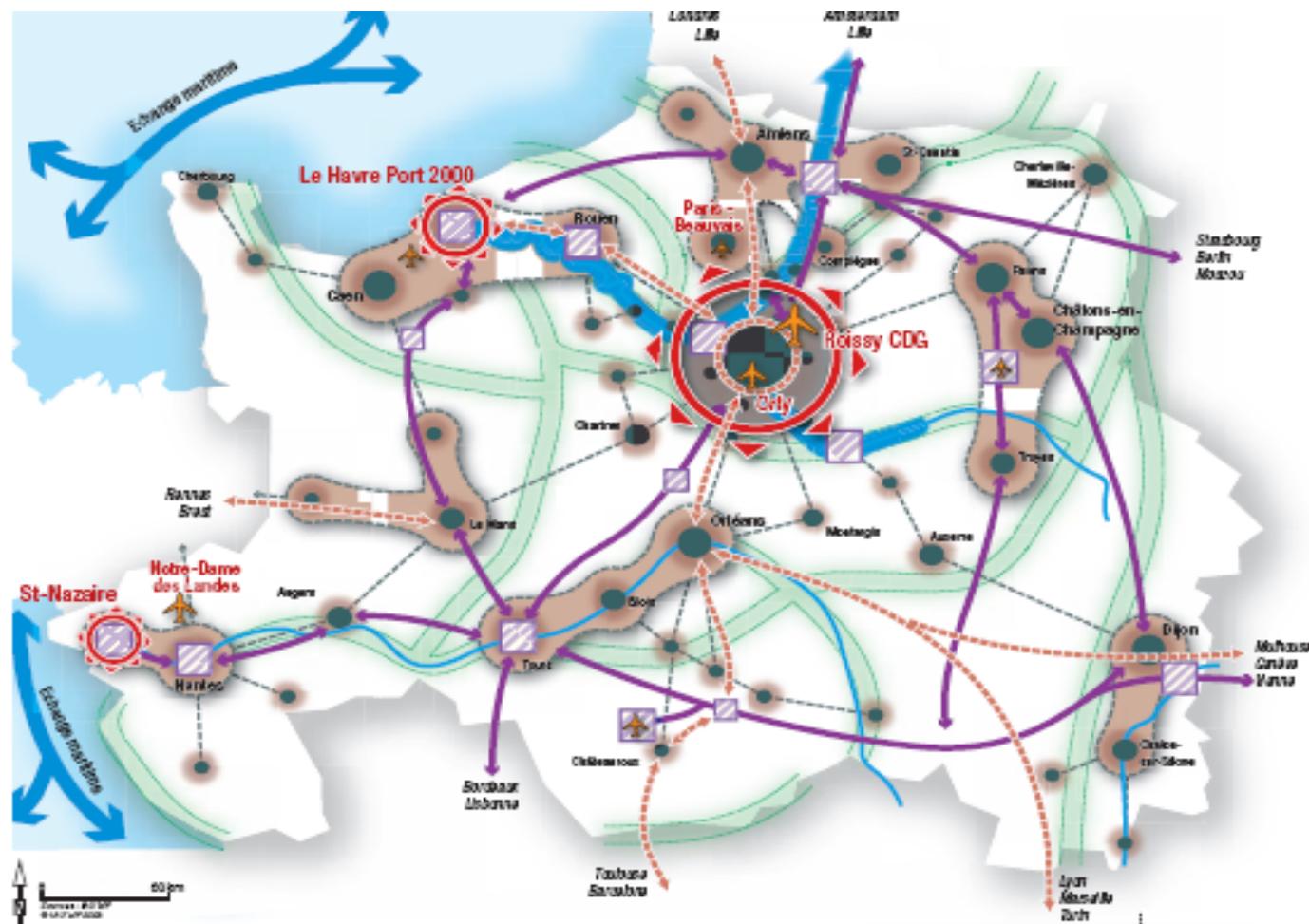
Part des navetteurs avec l'aire urbaine francilienne



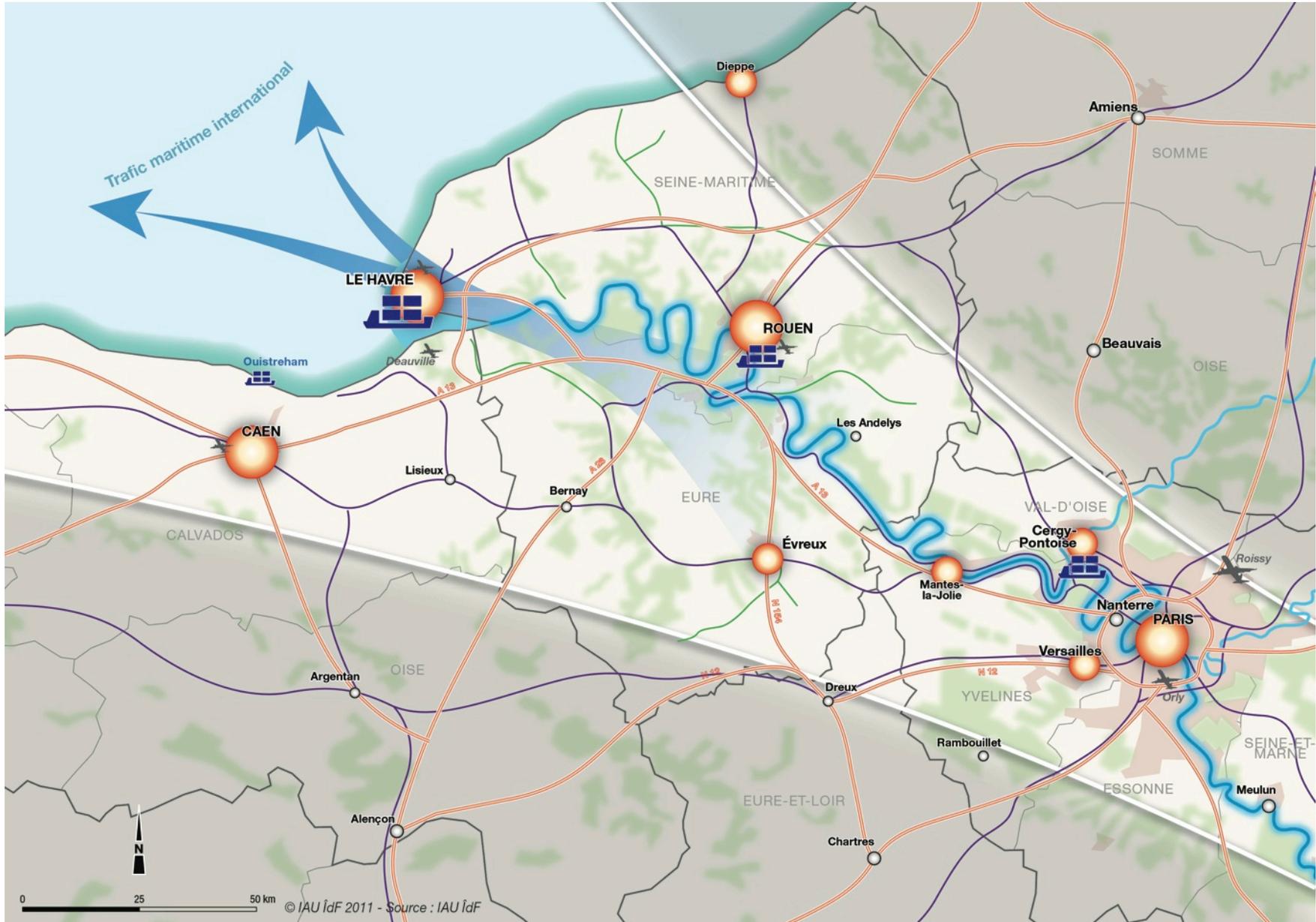
Emplois franciliens occupés par des actifs des départements limitrophes: majoritairement en grande couronne



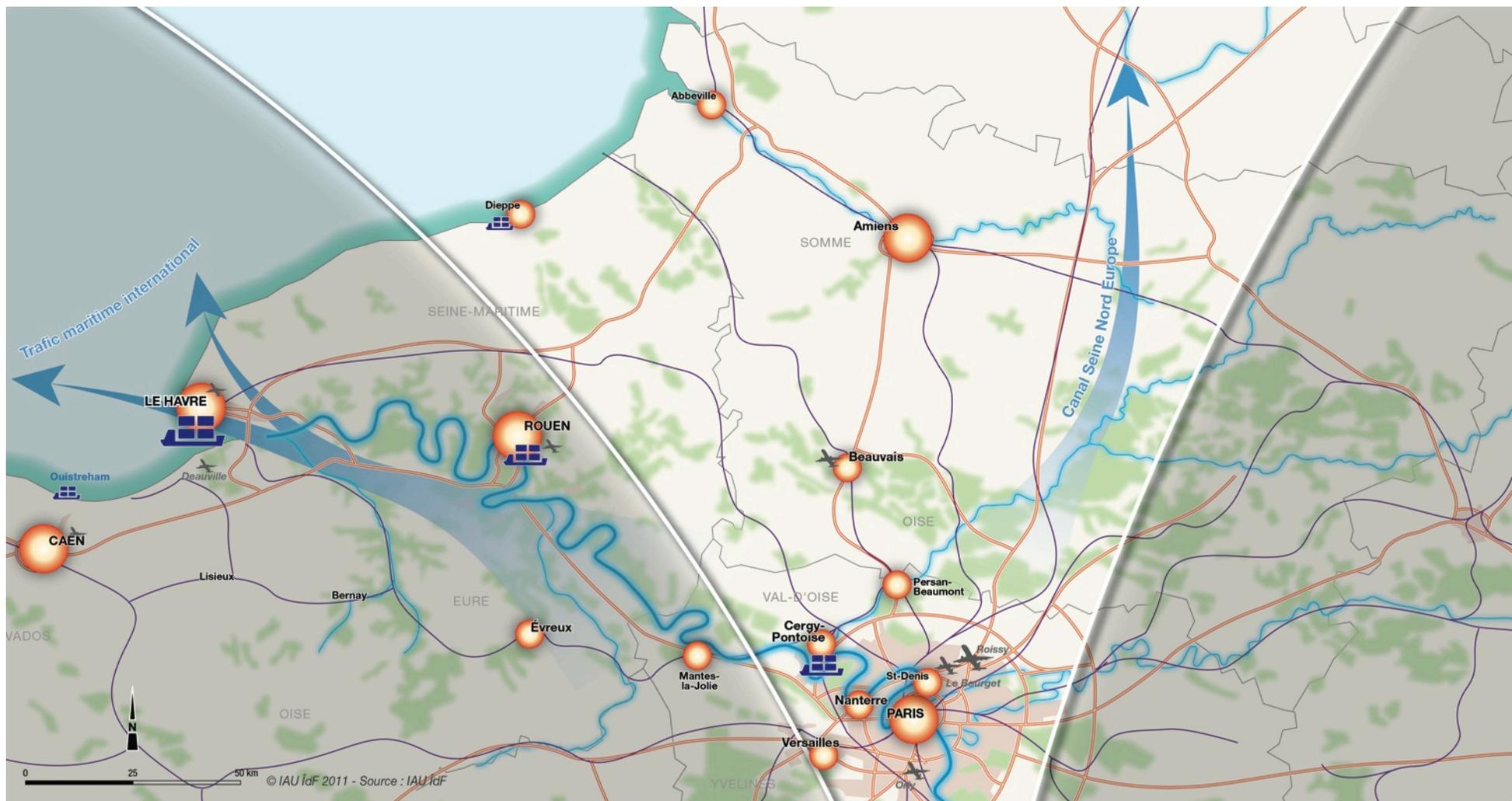
Penser le SDRIF en cohérence avec le cadre de référence pour le Bassin parisien (C8)



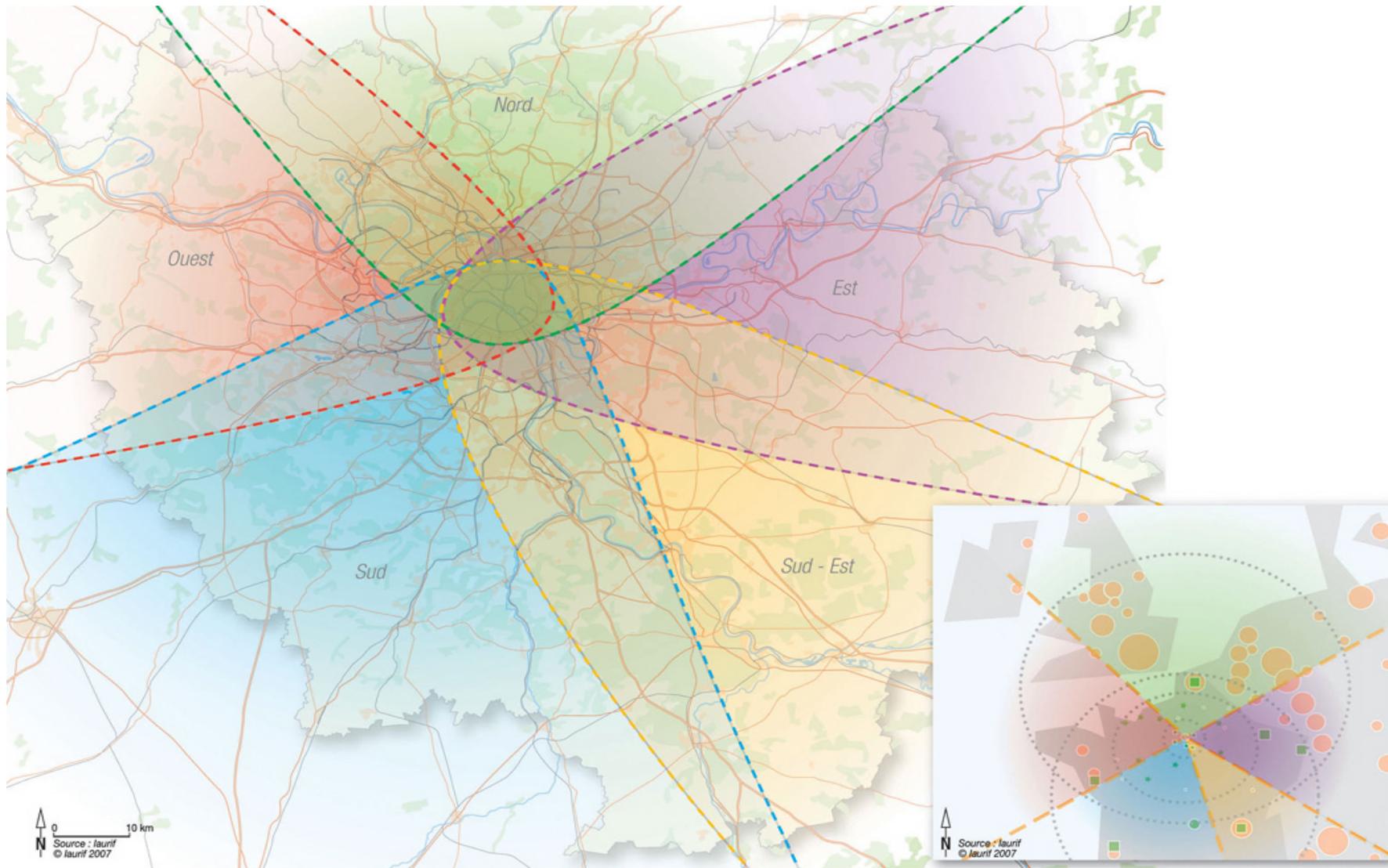
Faire entrer l'Axe Seine dans le SDRIF



Quelle place aussi pour l'Axe Nord ?



... ce qui renvoie à l'approche par faisceaux !

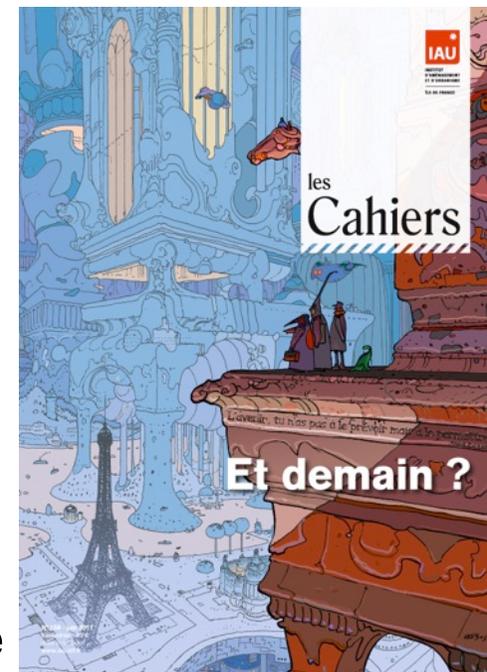


Quelle place pour Paris dans le SDRIF ?



Savoir aussi combiner les échelles de temps

- Admettre que l'avenir est **incertain** !
- Savoir **s'adapter** aux cycles et aux ruptures
- Offrir un champ des possibles garantissant la cohérence dans **plusieurs scénarios** d'avenir
- Avoir plusieurs horizons temporels : 2020 et 2030 et un **phasage** mieux affirmé ?
- Renforcer le processus de **suivi-évaluation** (et d'adaptation !)





-7-

Le Sdrif, cadre du développement francilien

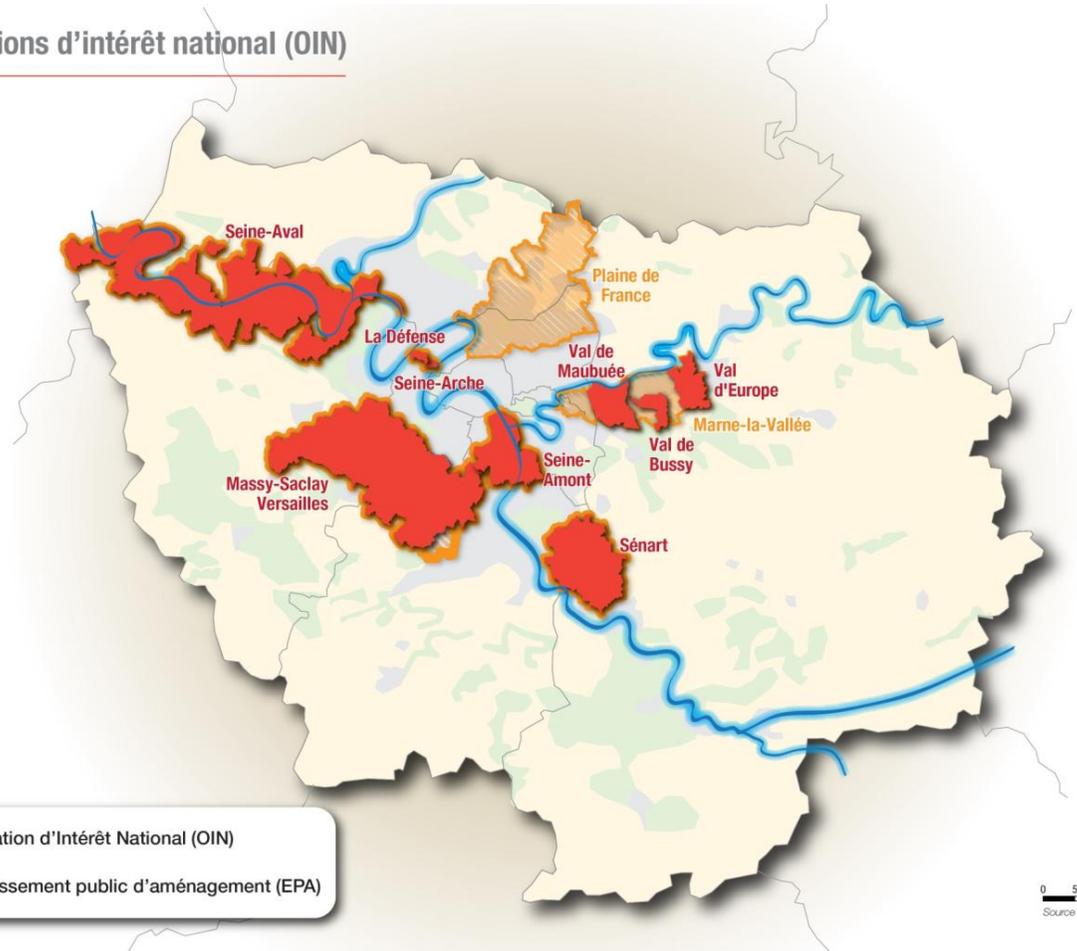
Concevoir les dispositifs de mise en œuvre

- Un **projet régional**
- Une **méthode** et des **moyens** pour accompagner le SDRIF
- Contractualisation, critérisation, territorialisation
- Un SDRIF **incubateur** de projets ?!

Le projet de Sdrif, cadre à l'action régionale

Les opérations d'intérêt national OIN

Les opérations d'intérêt national (OIN)



Le projet de Sdrif, cadre à l'action régionale

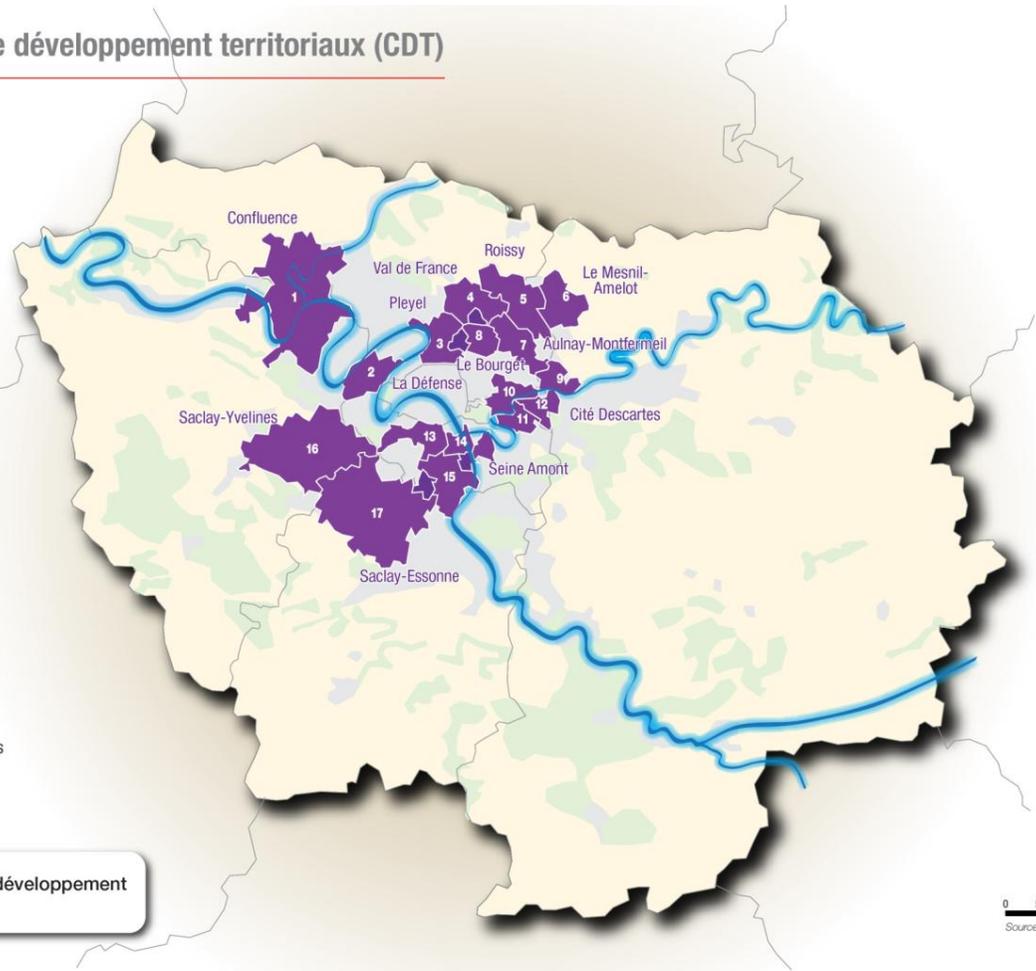
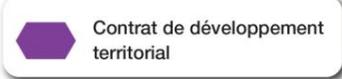
Les OIN

Les Contrats de développement territorial CDT

Les contrats de développement territoriaux (CDT)



- Les CDT potentiels :**
- ❶ Confluence
 - ❷ La Défense
 - ❸ Pleyel
 - ❹ Val de France
 - ❺ Roissy
 - ❻ Le Mesnil-Amelot
 - ❼ Aulnay-Montfermeil
 - ❽ Le Bourget
 - ❾ Cité Descartes
 - ❿ Nord
 - ⓫ Ouest
 - ⓬ Sud Ouest
 - ⓭ Coeur
 - Seine Amont
 - ⓮ Vallée des Biotechnologies
 - ⓯ Grandes Ardoines
 - ⓰ Pôle d'Orly
 - ⓱ Saclay-Yvelines
 - ⓲ Saclay-Essonne



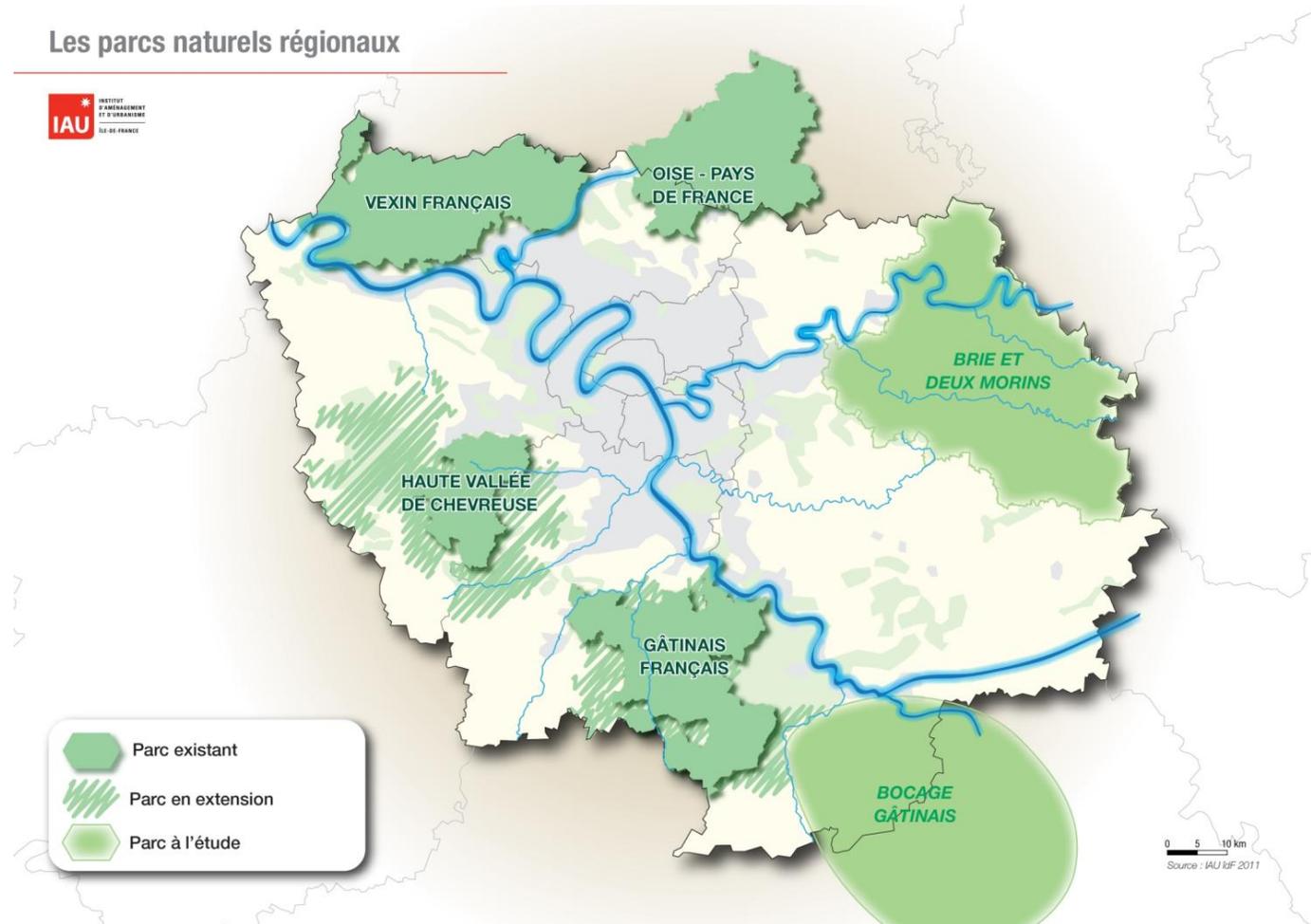
Le projet de Sdrif, cadre à l'action régionale

Les OIN

Les CDT

Les parcs naturels régionaux
régionaux PNR

Les parcs naturels régionaux



Le projet de Sdrif, cadre à l'action régionale

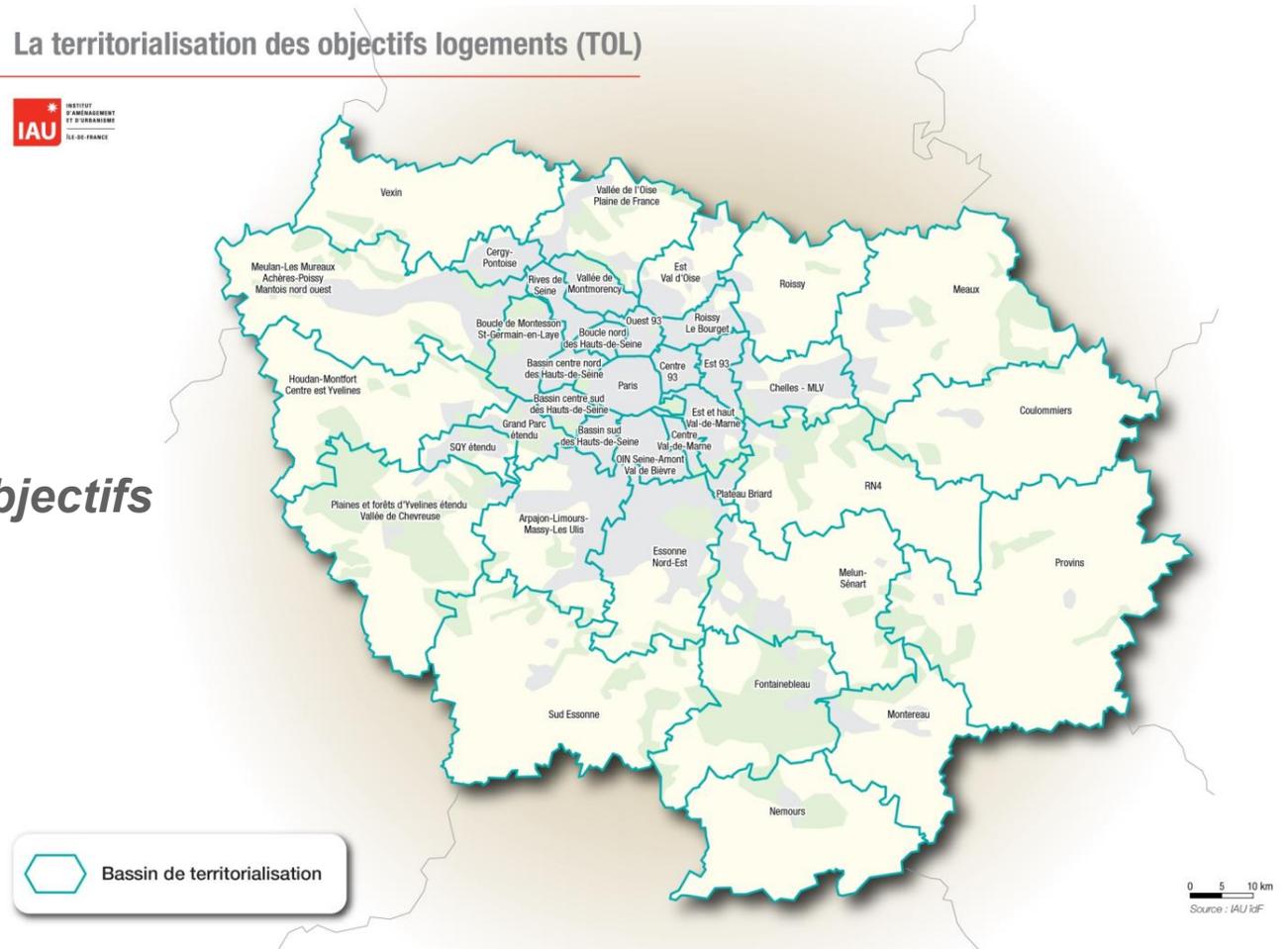
Les OIN

Les CDT

Les PNR

**La territorialisation des objectifs
logement TOL**

La territorialisation des objectifs logements (TOL)



Le projet de Sdrif, cadre à l'action régionale

Les OIN

Les CDT

Les PNR

La TOL

Le Contrat de projet Etat-Région (GP3)



En résumé...

Résumé des premières orientations pour le nouveau SDRIF

- **Le SDRIF de 2008 comme socle ; les défis réaffirmés**
- **Des objectifs régionaux ambitieux**
- **Un projet spatial plus efficace sur les grands enjeux**
- **Des capacités de développement (règles et carte générale) en réponse à l'exigence de densification raisonnée, dans un équilibre entre pôles et territoires**
- **Des orientations normatives regroupées, parfois revues**
- **L'évaluation environnementale plus interactive avec l'élaboration du SDRIF**
- **Un nouveau regard sur le phasage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation**

Place au débat dans les ateliers

Atelier 1

Mixité régionale, mixités locales. Quelle organisation du développement métropolitain dans le nouveau contexte francilien ?

Atelier 2

Quelles réponses territoriales aux défis sociaux et environnementaux. Avec quels modes opératoires ?

Atelier 3

L'attractivité de l'Île-de-France, entre rayonnement international et qualité de vie locale. Quel système métropolitain garant d'un développement solidaire ?



Merci de votre attention

www.iau-idf.fr